



Dialogue politique entre les acteurs de la régulation de l'accès aux ressources pastorales communes en lien avec le changement climatique (Tunisie, Maroc, France)



**Rencontre des territoires pastoraux à Ouarzazate
25-30 mars 2022**



Rapport de la première rencontre des territoires à Ouarzazate (25-30 mars 2022)

Ouarzazate, Médenine, Les Adrets, Montpellier,

*Compte-rendu de la rencontre
Avril 2022*



Table des matières

1	Rappel de l'objectif de la première rencontre à distance avril 2021	4
1.1	Objectif de la présente rencontre	4
1.2	Résultats attendus au terme de cette rencontre	4
1.3	Participants à cette rencontre des territoires	5
2	Déroulement et contenu des travaux par thèmes	6
2.1	Travaux préparatoires de la rencontre	6
2.2	Programme de travail	7
3	Présentation des territoires, contextes et enjeux de régulation et changements climatiques.....	10
3.1	Fiche Tunisie - problématiques et enjeux fonciers - territoire de Médenine	10
A-	Le territoire de Médenine et ses enjeux	10
B-	Le contexte général du pastoralisme dans l'économie tunisienne	11
C-	Les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales	13
D-	Les facteurs en cause dans la dégradation des parcours collectifs en lien avec les changements climatiques.....	15
E-	Le cadre juridique des parcours en Tunisie	17
F-	Processus d'orientation actuel et élaboration d'un projet de Code pastoral	19
3.2	Fiche Maroc : problématiques et enjeux fonciers territoire du Souss Massa Draa	23
A-	Le territoire du Souss Massa Draa	23
B-	Les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales	25
C-	Les pratiques de régulation à encourager	28
D-	La Loi 113-13 une volonté de réguler la mobilité dans un contexte de changements climatiques qui renforce les aléas.....	29
3.3	Fiche France : problématiques et enjeux fonciers pastoraux - territoire de l'Isère.....	32
A-	Le territoire de l'Isère et la Fédération des Alpes de l'Isère	32
B-	Les dispositions du cadre réglementaire pour le pastoralisme en France	34
C-	Les dispositions de la loi pastorale, très mobilisées	35
D-	Le pastoralisme Isérois, inséré dans les systèmes Alpains	36
E-	Organisation des éleveurs en estives et alpages et gestion collective du foncier	39
F-	Comprendre et anticiper l'impact du changement climatique en alpage : Le programme « Alpes sentinelles »	40
G-	Éléments de conclusion	46
4	Travaux par groupes thématiques	48
Groupe 1 :	Dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours.....	48
Groupe 2 :	Statuts des parcours collectifs pour une gestion durable.....	49

Groupe 3 : Dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux existants et/ou à développer au service des acteurs de la gestion locale des parcours	50
Groupe 4 : Démarches, processus et alliances à mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées	54
5. Elaboration des feuilles de route proposées par territoire.....	56
6. ANNEXES.....	57
5.1 Termes de références et programme de la rencontre	57
5.2 Mot de bienvenu du Directeur de l'ORMVAO	63
5-3 Feuille de route Fédération des Alpages de l'Isère	65
5-3 Feuille de route délégation Tunisienne, territoire de Médenine	67
5-4 Feuille de route Maroc territoire de Ouarzazate	69
5-5 Feuille de route activités d'animation Coordination d'ensemble PastoRég	70

1 Rappel de l'objectif de la première rencontre à distance avril 2021

Une première rencontre à distance a été organisée en avril dernier. L'objectif était de démarrer les activités d'échanges et de dialogue entre territoires sur les régulations pastorales et changements climatiques, de partager les premières analyses de ces problématiques actuelles sur les territoires respectifs.

1.1 Objectif de la présente rencontre

A la suite de ces premiers travaux à distance, il a été convenu d'organiser cette rencontre des territoires en septembre 2021 au Maroc. L'ORMVAO s'est engagé à accueillir les partenaires de Tunisie et de France. Suite aux contraintes sanitaires, cette rencontre a dû être repoussée à mars de cette année.

L'objectif visé par ces quatre jours de travail au Maroc est d'approfondir des points de questionnements stratégiques qui ont été partagés lors des travaux d'avril 2021.

Quatre thèmes particuliers ont suscité un intérêt pour approfondir les analyses d'expériences et en tirer des propositions d'actions par les acteurs des territoires :

1. **Quels dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours** soutenir en fonction de nos contextes respectifs ? Quelles innovations promouvoir dans ce sens ?
2. **Quels statuts des parcours collectifs pour une gestion durable dans le contexte de changement climatique ?**
3. **Quels dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux développer au service des acteurs de la gestion locale des parcours ?** prendre en compte pour la régulation pastorale
4. **Quelles démarches, processus et alliances mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées ?**

1.2 Résultats attendus au terme de cette rencontre

- **Un rapport des échanges de la rencontre** développant les analyses partagées sur les quatre thèmes centraux retenus pour cette rencontre
- **Un programme de travail global réactualisé** à présenter au Comité Technique Foncier et Développement
- **Une feuille de route par territoire** développant les activités de recherche action, de développement du cadre juridique et institutionnel qui permettrait de progresser sur ces thématiques au cours de l'année à venir. C'est la mise en œuvre de cette feuille de route qui serait questionnée dans une année lors de la prochaine rencontre de Médenine.
- **Des fiches pays à l'issue de ce premier atelier faisant l'état des lieux des expériences des 3 pays de l'initiative autour du foncier pastoral (Tunisie, Maroc, France)** (3 fiches pays, une dizaine de

pages par pays) (pour publication dans la collection « Fiches pays » du Comité). Ces fiches doivent présenter : le contexte général de la situation économique et sociopolitique du pays (en retenant les éléments significatifs pour le pastoralisme) ; les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales ; le cadre juridique et institutionnel en matière d'accès aux ressources pastorales (contenu des textes, institutions clefs et compétences) ; les orientations politiques actuelles (réflexions et débats en cours, acteurs impliqués, étapes prévues) ; les expériences les plus significatives en matière de gestion locale des ressources pastorales ; les projets ou programmes en cours sur l'accès aux ressources pastorales.

1.3 Participants à cette rencontre des territoires

La rencontre a réuni des représentants des acteurs du pastoralisme et de la gestion du foncier des trois territoires engagés au titre de ces échanges : la région de Médenine en Tunisie, la région de Ouarzazate au Maroc et le département de l'Isère. La majorité des participants ont déjà participé aux premiers échanges à distance, ils ont été accompagnés d'élus et de professionnels de l'élevage.

Délégation de Tunisie

	Nom	Fonctions	
1	M Ammar JEMAI	CRDA de Médenine	ammar.jamii@yahoo.fr
2	Mme Salma JALOUALI	Coordinatrice du projet PRODEFIL	jaloualis@yahoo.fr
3	M Noureddine HASNAOUI	Chef Arrondissement Forêt au CRDA	
4	M Ridha ERDAOUI	Président du GDA du Dhahar	kerdaoui77ridha@gmail.com
5	M Mehdi CHAMAKH	Président du GDA Chwamakh. (si possible	
6	M Ksiksi FATHI	CRDA de Tataouine	fathiksiksi59@gmail.com
7	Mme Lamia JEMMELI	Ministère de l'Agriculture	jemalilam22@gmail.com

Délégation de la Fédération des Alpagnes de l'Isère

	Nom	Fonctions	
1	Denis REBREYEND	Président FAI, éleveur, Président Groupement Pastoral	rebreyend.denis@aliceadsl.fr
2	Bruno CARAGUEL	Directeur de la Fédération des Alpagnes de l'Isère	bruno.caraguel@alpages38.org
3	Laurent PLANCON	Eleveur ovin, administrateur de la FAI	
4	Arnaud CHATTARD	Mr Maire commune de Lavaldens, administrateur FAI	
5	Chantal THEYSSET	Mme la maire de Villard Raymond	
6	Hermann DODIER	Chargé de mission pastoralisme FAI / INRAe	Empêché au moment du départ

Participants du territoire d'accueil ORMVAO au Maroc

	Nom	Fonctions	
1	Ahmed RAMDANE	Point focal projet PastoReg et chef du Service de l'Elevage ORMVAO	a.ramdane2013@gmail.com
2	Abdellah ABDELLAOUI	Chef du Service de la production agricole ORMVAO	aabdou1968@hotmail.com
3	Abdelmajid Merkousse	Chef du Service de la planification et programme ORMVAO	a.merkousse@gmail.com
4	Lhassane OUHAJOU	Chef du service de la vulgarisation et de l'organisation professionnelle ORMVAO	Ouhajou.sgg@gmail.com
5	Omar ABDELLAOUI	Chef de la subdivision agricole de Ouarzazate	Abdellouimar2000@gmail.com
6	Abdellah MOHACH	Technicien d'élevage et chargé du suivi des aménagements pastoraux au Service de l'Elevage ORMVAO	abdellah.mohach1984@gmail.com
7	Ikram Alali	Etudiante, mémoire fin d'études IAV Hassan II	Ikramalali44@gmail.com
8	Nouhaila Ahssini	Etudiante, mémoire fin d'études IAV Hassan II	nouhaila.ah@iav.ac.ma

IRAM-IRD, organisation des échanges

	Nom	Fonctions	
1	Olivier BARRIERE	Chercheur IRD facilitateur projet PastoReg	olivier.barriere@ird.fr
2	Bernard BONNET	Chargé de programme IRAM facilitateur projet PastoReg	b.bonnet@iram-fr.org

2 Déroulement et contenu des travaux par thèmes

2.1 Travaux préparatoires de la rencontre

En guise de préparation à cette mission plusieurs échanges au téléphone et par mail ont été réalisés avec Monsieur Ahmed Ramdane pour convenir et recueillir la documentation nécessaire pour se familiariser avec le contexte, les objectifs et les résultats attendus de cette rencontre. Sur cette base la démarche, méthode et outils d'animation ont été proposés notamment l'organisation du travail en groupe mixtes et par pays et à travers des séances de brainstorming en plénières.

En plus, les discussions et analyses ont été enrichies par des témoignages de personnes ressources parmi les éleveurs et les élus des différentes délégations.

Le détail des activités réalisées se présente comme suit :

Avril 2021 : atelier de lancement du dialogue à distance

Le 22/03/2022 : Visio conférence avec MM. B.Bonnet O. Barrière et A. Ramdane pour discuter du programme d'activités et modalités de conduite des travaux. Lors de cette discussion la proposition d'organiser les travaux sous forme de focus groupes mixtes et par pays a été proposée et acceptée. Sur cette base un programme rectifié a été élaboré et échangé (voir Annexe).

Le 25 03/2022 : Réunion de travail avec l'équipe de la délégation marocaine pour arrêter les modalités pratiques d'organisation des travaux et pour la préparation de la documentation à fournir aux participants comme support aux différentes activités prévues. En plus, une séance de travail a été organisée avec Mr. A. Ramdane pour préparer la présentation de l'équipe marocaine.

Le 26/03/2022 : Animation et modération des activités prévues dans le programme.

Le 27/03/2022 : Animation et accompagnement des participants lors de la visite du terrain.

28/03/2022 : Encadrement des travaux de groupes mixtes sur les 4 thèmes objets de cette rencontre. Les produits de ces travaux de groupes sont présentés en annexe.

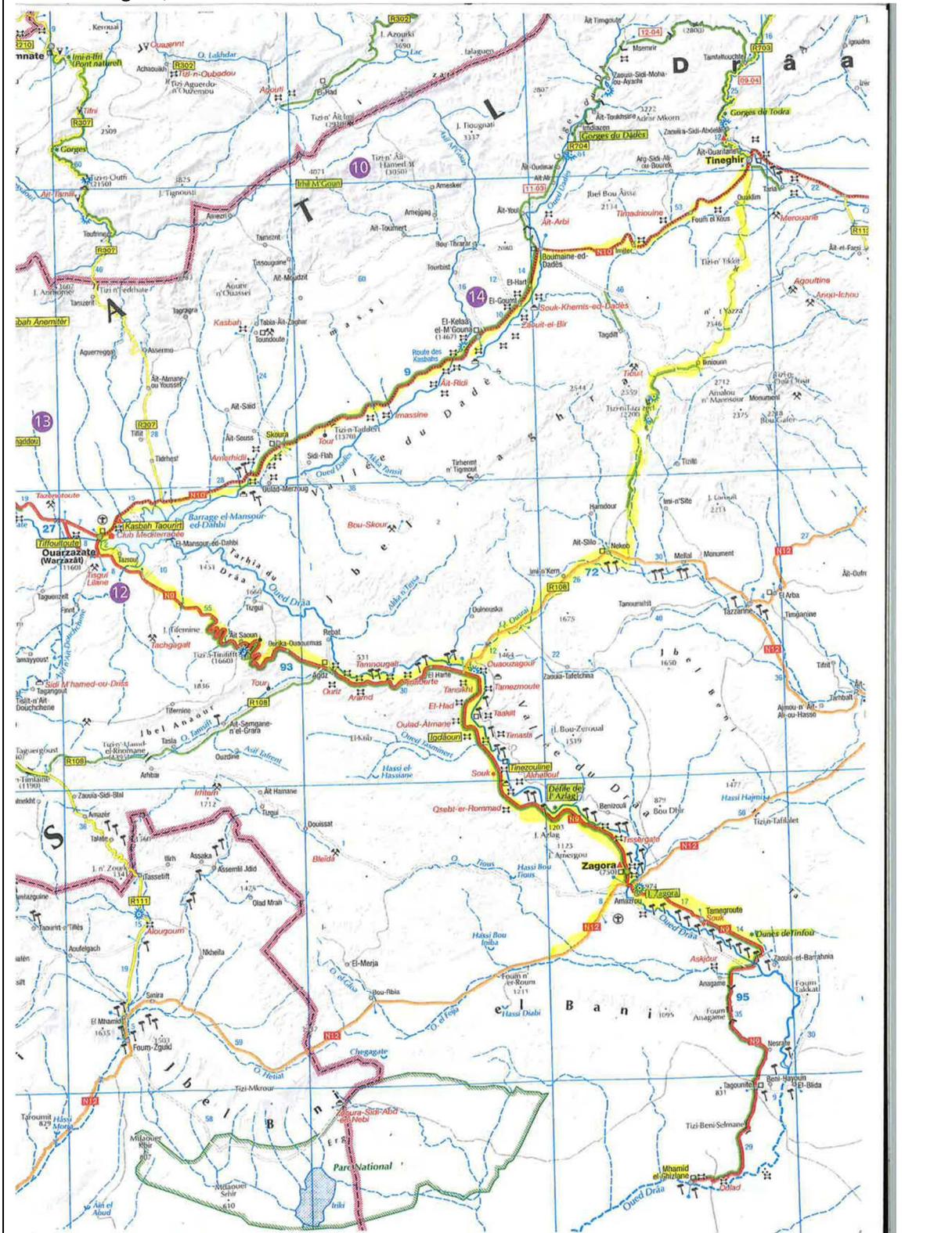
Le 29/03/2022 : Animation et modération des activités prévues dans le programme et encadrement des travaux de groupes pays pour l'élaboration de feuilles de route et pour la restitution des résultats de ces travaux. Ces derniers sont présentés en annexe.

2.2 Programme de travail

Jour	Activités prévues	Nuitée
S 26 mars	<p>- 8 h – 8 45 : Petit déjeuner Club Drâa ;</p> <p>- 8 h 45 – 9 h 15 : Accueil des participants ;</p> <p>- 9H 15 -9H30 : Mot d’ouverture de M. le Directeur de l’ORMVAO ou son représentant en présence d’élus et éleveurs du territoire</p> <p>- 9H30- 10H30 : Présentation du projet et de l’état d’avancement des activités et du programme de travail (Bernard Bonnet et/ou Olivier Barrière).</p> <p>Présentation de l’objectif et des résultats attendus de la rencontre</p> <p>- 10H30-11H : Pause-café</p> <p>- 11H-13H : Séance plénière : Présentation des questionnements et expériences de chaque territoire</p> <p>Présentation des délégations : contexte pastoraux et enjeux liés au changement climatique ;</p> <p>- Quelques témoignages des éleveurs et acteurs locaux.</p> <p>13 h – 14 h : Déjeuner au Drâa Club</p> <p>-14H-17H : Travaux de groupes : échanges sur les thèmes identifiés en avril :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dispositifs locaux de gestion des espaces pastoraux, ✓ statuts des parcours collectifs, adaptation au contexte de changement climatique ✓ processus de légitimation et légalisation du droit pastoral, ✓ suivi des impacts du changement climatique sur les écosystèmes pastoraux <p>-17-18H : organisation des deux journées d’études sur le terrain</p> <p>Diner offert par l'ORMVAO</p>	Ouarzazate
D 27 mars	<p>Rencontre avec des acteurs locaux de zone de Tinghir + débats (siège de la subdivision agricole de Boumalne Dadès: 110 Km de Ouarzazate). Thématique rencontre : résilience aux changements climatiques (sécheresse), accès aux ressources pastorales, usages des espaces pastoraux et conflits.</p> <p>Déjeuner sur les parcours d’Iknouen</p> <p>Traversée de la Chaine du Saghro vers Nkoub par Tizi Ntzazarte et rencontre avec quelques éleveurs et acteurs associatifs. Thématique des mutations récentes en matière d’utilisation des espaces pastoraux.</p> <p>Soirée : Synthèse des observations de la journée par groupes/thèmes de questionnement</p> <p>Nuitée à Zagora</p>	Zagora
L 28 mars	<p>Visite des palmeraies de la vallée du Drâa et rencontre avec des éleveurs de dromadaire. Echanges sur la complémentarité entre la palmeraie et l’élevage camelin, et les contraintes au maintien de l’activité de l’élevage pastoral en zones présahariennes et sahariennes.</p>	Ouarzazate

	Retour et nuitée à Ouarzazate	
M 29 mars	<p>-8h 30 - 10 h : travaux de groupe par pays :</p> <p>Une feuille de route par territoire développant les activités de recherche action, de développement du cadre juridique et institutionnel qui permettrait de progresser sur ces thématiques au cours de l'année à venir ;</p> <p>-10 h -10 h 30 pause-café</p> <p>-10 h 30 - 11 h 30 : Elaboration du programme de travail global réactualisé pour l'année à venir</p> <p>-11h 30 - 12 h 30 : Témoignages et échanges de documentation.</p> <p>12 30 – 13 : Tour de table pour évaluation de la rencontre.</p> <p>Après midi - Visite de quelques sites d'intérêt autour de la ville de Ouarzazate</p>	Ouarzazate
M 30 mars	<p>Le 30 mars au matin départ 6h: 50 de Ouarzazate des délégations FAI et France</p> <p>Le 31 départ 6 h: 50 de la délégation tunisienne</p>	

Itinéraire d'observation de la mission : Ouarzazate, vallée du Dadès, traversée du Djbel Saghro, Oasis de Zagora, vallée du Draï



3 Présentation des territoires, contextes et enjeux de régulation et changements climatiques

Lors de la première journée de la rencontre chaque territoire a partagé une présentation de son territoire et des enjeux auquel il fait face, en lien avec les changements climatiques et la régulation du foncier pastoral.

3.1 Fiche Tunisie - problématiques et enjeux fonciers - territoire de Médenine

Cette partie du rapport présente l'essentiel du contenu de la fiche pays prévue aux termes de référence de la rencontre (cf. annexe 1)

A-Le territoire de Médenine et ses enjeux

Le territoire de Médenine représenté le CRDA de Médenine et des acteurs du pastoralisme lors de la rencontre est soutenu par le Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine (PRODEFIL). Il s'agit d'un projet de développement communautaire local et inclusif, axé sur les chaînes de valeurs des filières porteuses, particulièrement les filières viande ovine, caprine et cameline, l'intégration des systèmes pastoraux et agricoles et la valorisation des produits et services de terroirs. Il a pour objectif global "d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées".

Son action couvre une aire géographique constituée des territoires des Délégations de Benguerdane, de Béni Khedèche et de Sidi Makhlouf du Gouvernorat de Médenine. Ces territoires incluent des espaces pastoraux (notamment El Ouara pour Benguerdane et Dhahar pour Béni Khedèche) et agricoles. Déduction faite des Imadats d'intervention du PGRN-II, la zone du projet s'étend sur une superficie d'environ 585.000 ha, soit 86% de la superficie totale des trois délégations et 64% de la superficie du Gouvernorat de Médenine, dont 424.500 ha pour Benguerdane, 115.000 ha pour Béni Khedèche et, 45.500 ha pour Sidi Makhlouf. Le Projet intervient dans 29 Imadats parmi les 36 des trois délégations, dont 26 en milieu rural et 03 en milieu urbain.

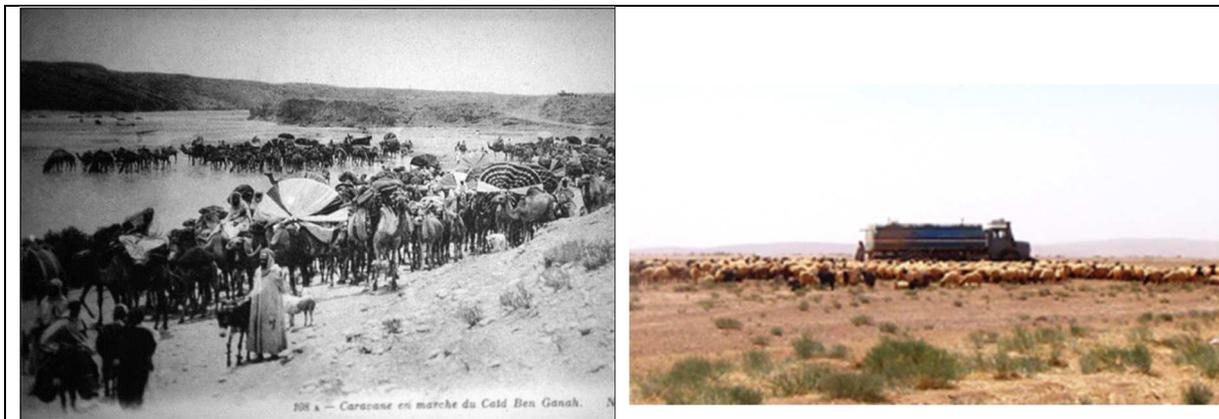
Deux étages de végétation sont représentés dans le gouvernorat de Medenine : l'étage de végétation saharien à El Ouara et l'étage de végétation aride dans le reste du gouvernorat. La végétation présente généralement une physionomie de steppes sauf dans les vallées et les dépressions où des nanophanérophytes forment des îlots clairsemés. Les oueds et les cours d'eau qui sillonnent ces plaines et glacis abritent une végétation assez riche composée d'espèces d'origine biogéographiques différentes. A ce paysage de végétation basse, clairsemée et souvent monotone, s'ajoutent des garrigues et des formations de dégradation forestières sur les Jebels de Beni Khedache.

Ce territoire de la région de Médenine couvre une population totale de 107 543 habitants, répartis en 20 238 ménages, dont les femmes représentent 52,5% (avec 61% de femmes à Bni Khedèche). Par délégation, la population est de 67977 habitants à Ben Guerdane, 23655 habitants, à Béni Khedèche et 15911 habitants à Sidi Makhlouf. C'est parmi cette population que le projet ciblera les petits agriculteurs et éleveurs, particulièrement ceux ayant subi les effets de la sécheresse et qui présentent une vulnérabilité aux changements climatiques.

Les projections du modèle HadCM3¹ relatives au scénario moyen A2 ont été adoptées pour le cas du gouvernorat de Médenine. Concernant les températures le scénario A2 prévoit **l'élévation de la température de +1.0° C à +1,1° C et de +2.1° C à +2,6° C respectivement pour les années 2020 et 2050**. Quant aux **précipitations le modèle montre une tendance à la baisse de -7 % à -9 % et de -18 % et -27 % respectivement aux horizons 2020 et 2050**. Au sud du pays², l'équilibre des écosystèmes sera fortement perturbé (Ben Salem et al., 2009) sous l'effet des sécheresses consécutives. Les impacts d'une sécheresse climatique sont d'autant plus néfastes que les écosystèmes sont plus fragilisés par les perturbations anthropiques (Teague et al., 2004). L'état de dégradation s'accroîtra, la physionomie des écosystèmes subira des changements profonds. L'alfa (*Stipa tenacissima* L.) sera à titre d'exemple menacée de disparition au niveau des chaînes des Matmatas en raison de la mortalité massive de ses touffes. D'autres espèces envahissantes à l'instar de *Diptaxis harra* semble plus favorisées par l'impact des changements climatiques.

B-Le contexte général du pastoralisme dans l'économie tunisienne

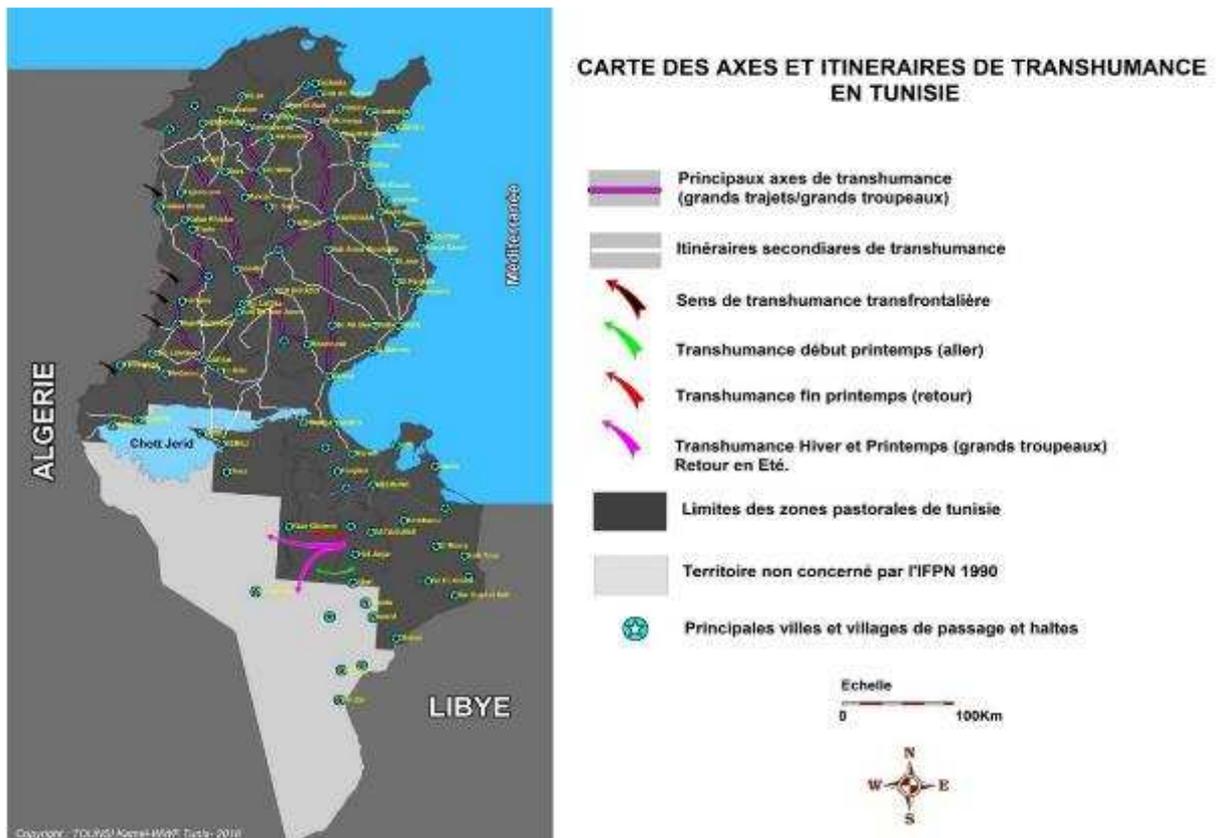
Un processus national visant la capitalisation de l'expérience tunisienne en matière d'amélioration pastorale a été engagé par plusieurs organismes de développement et de recherche au cours de la période 2016-2020. En outre, plusieurs partenaires (FIDA, ICARDA, UE, FAO) ont apporté leur appui et soutien à ce processus qui répond à une prise de conscience de l'importance des parcours en Tunisie sur le plan économique, social, environnemental et sécuritaire. L'engagement de ce processus s'est justifié par un double constat concernant d'une part l'importance des efforts et moyens consentis, depuis plusieurs décennies, par les services techniques en matière d'amélioration pastorale et d'autre part la faiblesse des résultats et acquis en matière de protection des parcours contre la dégradation et de l'adoption d'une gestion durable de ces espaces. Les analyses qui suivent sont tirées d'une note³ politique destinée aux acteurs politiques et décideurs institutionnels et vise à instaurer les bases d'une nouvelle approche du développement pastoral s'inscrivant dans une perspective de durabilité et répondant aux exigences du contexte actuel du pays.



¹ Le modèle HadCM3 donne les résultats les plus probables pour la Tunisie. Le choix s'est porté sur ce dernier afin de projeter les températures et les précipitations aux horizons 2020 et 2050 (King et Nasr, 2007).

² Note synthétique sur l'approche méthodologique d'analyse de vulnérabilité au changement climatique. Cas illustré sur le système oléicole dans le gouvernorat de Médenine. Projet CCC/GIZ IRA Medenine.

³ Revue des Régions Arides- Numéro Spécial- n°47 (2/2020)



La mobilisation des acteurs du territoire pour renouveler les approches et les visions/perceptions pour identifier des réponses plus appropriées en matière de gestion des parcours

Après 50 ans d'expérience en matière d'amélioration pastorale, la Tunisie a besoin d'entreprendre une évaluation des acquis et des limites de cette expérience. La situation actuelle est de plus en plus marquée par la multiplicité des acteurs institutionnels et des usages de ces milieux dont le développement continue à être traité selon une approche à dominante sectorielle et une démarche programme/projet.

Le pays a, en même temps, connu une évolution importante sur les plans économique, social, politique et institutionnel ainsi qu'un changement climatique qui ont eu comme impact des bouleversements significatifs sur l'usage et l'évolution des écosystèmes arides du pays.

En effet, le nouveau contexte socio-politique du pays (qui va se traduire progressivement par une décentralisation de la gouvernance des territoires) pourrait entraîner des risques pour la durabilité des ressources d'un écosystème fragile dont la protection relève de l'action citoyenne appuyée par une vision stratégique. La mise en œuvre de politiques publiques plus exigeantes en matière d'efficacité de l'action publique, de la bonne gouvernance et de la durabilité des programmes et projets de développement notamment en raison de la rareté des finances publiques est alors devenue une nécessité impérieuse.

L'ensemble de ces constats invitent à renouveler les approches et les visions/perceptions pour identifier des réponses plus appropriées aux nouvelles problématiques vécues et répondre aux nouveaux défis, dynamiques et enjeux à l'œuvre au niveau des territoires pastoraux.

C'est dans cette conjoncture et avec ces soucis qu'un processus national de capitalisation et de valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux a été engagé depuis le mois de juillet 2016 en vue du développement d'une vision stratégique pouvant servir comme outil d'aide à la décision. Ce processus a été entrepris dans le cadre d'une convention de

valorisation des résultats de la recherche entre l'Institut des Régions Arides et les CRDA de Médenine, Tataouine et Kébili et a bénéficié de l'appui du FIDA et de l'ICARDA.

C-Les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales

Principaux enseignements tirés de l'examen approfondi des réalisations du pays en matière d'amélioration pastorale, entrepris à l'occasion de ce processus de capitalisation, a permis de tirer les principaux enseignements suivants :

Les parcours fournissent de nombreux et importants biens et services. Etalés sur une superficie de 4,5 millions d'ha, les parcours constituent un patrimoine national très important dont l'intérêt concerne non seulement la production du fourrage pour l'alimentation du cheptel mais aussi divers biens et services environnementaux y compris la séquestration du Carbone qui constitue de nos jours une précieuse contribution à la lutte contre le changement climatique. Au total, la valeur économique des bénéfices tirés des parcours du pays est de l'ordre de 724 Millions DT/an, correspondant à environ trois fois celle fournie par les forêts et à environ 1% du PIB du pays.

500 millions d'Unités Fourragères sont produites en année sèche et plus de 1500 million d'UF en année pluvieuse ; assurant ainsi un taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel ruminant allant de 30% en année pluvieuse à moins de 10% en année sèche. Cet apport représente l'équivalent de 850 mille tonnes d'orge, ce qui équivaut à 527 millions de dinars représentant ainsi environ 5 % de la valeur de la production agricole du pays en 2018.

Les parcours ont subi une certaine marginalisation. Au cours des décennies écoulées, la place et le rôle des parcours dans la stratégie de développement du secteur agricole en général et de l'élevage en particulier ont été négligés et ce en dépit des efforts entrepris par les différents organismes en charge de l'espace pastoral. La mise en valeur agricole des anciennes steppes pastorales et l'intensification des systèmes de production agricoles, y compris pour la production animale (grâce à la généralisation de la supplémentation), ont fait perdre progressivement aux parcours leur importance dans la stratégie agricole du pays. En outre, les parcours subissent une dégradation dont le coût est estimé à 215 MDT par an ce qui représente environ 20 % de la valeur économique des biens et services fournis par les parcours.

Les aménagements pastoraux ont eu pour finalité principale la lutte contre la désertification. Les interventions en matière d'aménagement pastoral sont davantage marquées par leur caractère curatif visant à lutter contre la dégradation subie par les écosystèmes pastoraux à cause d'une pression très forte liée à l'intensification des systèmes d'élevage.

D'importants acquis techniques accumulés au cours des décennies écoulés, valorisables dans le domaine de développement pastoral. L'expérience acquise par les services techniques et la recherche scientifique en matière de développement pastoral leur a permis d'accumuler un corpus scientifique et technique adapté au contexte tunisien (mise en repos, hydraulique pastorale, organisation communautaire, savoir-faire techniques, résultats scientifiques, etc.). Ces acquis valorisables qui constituent des contributions sérieuses pour apporter les réponses et les solutions utiles au développement des territoires pastoraux en Tunisie restent toutefois perfectibles et méritent d'être consolidées pour être adoptées dans la perspective d'une gestion durable des ressources pastorales.

Des approches de développement pastoral restées généralement au stade expérimental. L'orientation vers davantage de participation et d'implication des bénéficiaires a été mise en œuvre à travers de nombreux projets en milieu pastoral (PGRN, PRODESUD, PRODEFIL...) et par de nombreux organismes. Toutefois, les approches développées restent dominées par leur aspect expérimental

étant donné que le pays ne dispose pas encore d'une « doctrine » qui a fait ses preuves en matière d'amélioration pastorale.

Difficulté de concilier élevage intensif et conservation des parcours en milieu pastoral. L'expérience entreprise par de nombreux projets montre la difficulté de concilier la protection des ressources pastorales et la course à l'intensification de l'élevage pastoral dans des écosystèmes assez fragiles y compris dans les zones forestières. De ce fait, ni les aménagements pastoraux ni les organisations de base (GDA et autres) ne semblent durables sans l'appui continu de l'administration dont tout désengagement entraîne souvent un nouveau cycle de dégradation des parcours lié notamment au surpâturage et à une charge animale inappropriée.

Développement pastoral et finances publiques. En plus du coût des réalisations sur terrain notamment en matière d'infrastructure pastorale, l'Etat alloue d'importantes ressources budgétaires sous forme de subvention accordées directement aux bénéficiaires des projets d'aménagement pastoral à travers la mise à disposition d'aliments pour bétail. Ces subventions sont devenues quasiment un élément structurel de toute intervention en faveur des parcours collectifs ou privés et pèsent par conséquent lourdement sur les budgets des projets et des services techniques et ce dans une conjoncture économique caractérisée par un déficit aggravé du budget de l'Etat. Toutefois, la prise en charge de ces subventions par la puissance publique peut être considérée comme une forme de paiement des services environnementaux et de garantie de cohésion sociale et territoriale du pays.

Cadre législatif inapproprié. Les parcours n'ont pas bénéficié d'une législation qui leur est propre. Ainsi, les dispositions prises en rapport avec les parcours sont souvent incluses principalement dans la législation forestière et dans les lois relatives aux terres collectives ou à l'élevage. Plusieurs contraintes ont freiné le développement d'un corpus législatif propre au parcours et au pastoralisme dont notamment la priorité donnée au reboisement et à la protection des forêts. Tenant compte de ce vide législatif, un projet de loi relatif aux parcours et au pastoralisme est en cours de préparation par la DGF mais sa validation et sa promulgation se font attendre.

Paysage institutionnel éclaté. Le pastoralisme souffre de l'absence d'une organisation institutionnelle bien identifiée au niveau national avec ses ramifications au niveau régional. La diversité du paysage institutionnel ne facilite pas la compréhension du mode de gouvernance des territoires pastoraux pour les ayants droit et usagers des parcours et ne favorise pas la responsabilisation des populations pastorales en matière de gestion des aménagements entrepris et des parcours en général. De ce fait, l'administration continue à jouer un rôle prépondérant sur les parcours aménagés y compris pour garantir le respect par les usagers des modalités d'exploitation des aménagements mis en place.

Développement pastoral et décentralisation. La Tunisie vient de connaître un tournant historique relatif à sa transition démocratique et à l'adoption d'une nouvelle Constitution (Janvier 2014) et d'un nouveau Code des collectivités locales (Avril 2018) qui mettent l'accent sur la décentralisation comme forme évoluée de gouvernance des territoires. Ce tournant historique devrait impérativement avoir des implications sur le mode de gouvernance et de gestion des territoires pastoraux. Dans ce cadre, les projets d'aménagement pastoral seront appelés à l'avenir à négocier leurs programmes et modalités d'intervention avec les collectivités locales, représentées depuis les élections municipales du mois de mai 2018 par les Communes. Il s'agit d'un nouveau défi pour la gouvernance des parcours et des aménagements pastoraux.

Complémentarité développement agropastoral et développement régional. Longtemps perçus uniquement à travers le prisme de l'activité pastorale, les territoires pastoraux sont de plus en plus considérés comme un espace de pluriactivité où la production pastorale garde certes une place importante mais où de nouvelles activités à caractère économique ou social prennent de l'ampleur.

Ainsi, les approches innovantes en matière d'aménagement pastoral sont certes nécessaires mais insuffisantes pour faire face au processus récurrent de dégradation des parcours en dehors d'une vision globale du développement régional des territoires pastoraux.

D-Les facteurs en cause dans la dégradation des parcours collectifs en lien avec les changements climatiques

Quatre grands facteurs sont directement en cause dans ce processus de dégradation du potentiel pastoral :

1. Défrichements à vocation agricole qui est un phénomène relativement ancien, avec le partage des terres des « *arouchs* » et leur mise en culture (Tunisie Centrale) et qui représenterait 20 % de la superficie totale des parcours durant les 30 dernières années (WB, 2015).
2. Prélèvements illicites de bois (ils sont largement sous-estimés)
3. Surpâturage dans les parcours collectifs : en progression et dramatique durant les années sèches
4. Politique inadéquate de sauvegarde du cheptel durant les années de sécheresse (campagne de sauvegarde du cheptel durant les années de disette)
5. Succession des années de sécheresse et changements climatiques.

Les conséquences des changements climatiques aggravent la dégradation des écosystèmes pastoraux du Sud du pays⁴

En plus des problèmes liés à l'usage inapproprié des parcours collectifs, se rajoutent les changements climatiques dont les impacts rendent les écosystèmes pastoraux plus vulnérables et contribuent à leur dégradation en l'absence malheureusement de toute stratégie d'adaptation. A ce propos, les études effectuées en 2013 par l'IRA en partenariat avec la GIZ permettent de constater que la réduction de la production pastorale et la séquestration de Carbone, sous l'effet du changement climatique, serait de l'ordre de 26% à l'horizon 2050 pour les parcours du gouvernorat de Médenine.

Les principales conclusions dégagées de l'étude de vulnérabilité de l'écosystème pastoral face aux changements climatiques dans le Gouvernorat de Médenine montrent que les écosystèmes pastoraux sont très fragilisés par la pression humaine et sont par conséquent en danger face aux changements climatiques. Actuellement surexploités, ils seraient plus dégradés sous la même pression pastorale et sous des conditions d'aridité plus forte. Les conséquences directes iront de la chute de la production pastorale, l'accentuation du déficit du bilan fourrager et de l'appauvrissement en espèces de haute valeur pastorale qui s'avèrent les plus vulnérables aux effets combinés du changement climatique et du surpâturage. L'étude a permis de mettre en évidence la présence de trois différentes classes d'écosystèmes pastoraux quant à leur vulnérabilité au changement climatique:

- les écosystèmes des monts des Matmatas de la délégation de Béni Khédache (*Stipa tenacissima*, *Rosmarinus officinalis* et *Artemisia herba alba*) sont les fragiles et les plus vulnérables au changement climatique. Les formations à base d'*Anthyllis henoniana* et de gypsophytes, caractéristiques des sols caillouteux et gypseux ont également présenté une grande vulnérabilité ;

⁴ Vulnérabilité de l'écosystème pastoral face au changement climatique dans le Gouvernorat de Médenine. Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, GIZ, 2011. 52 p.

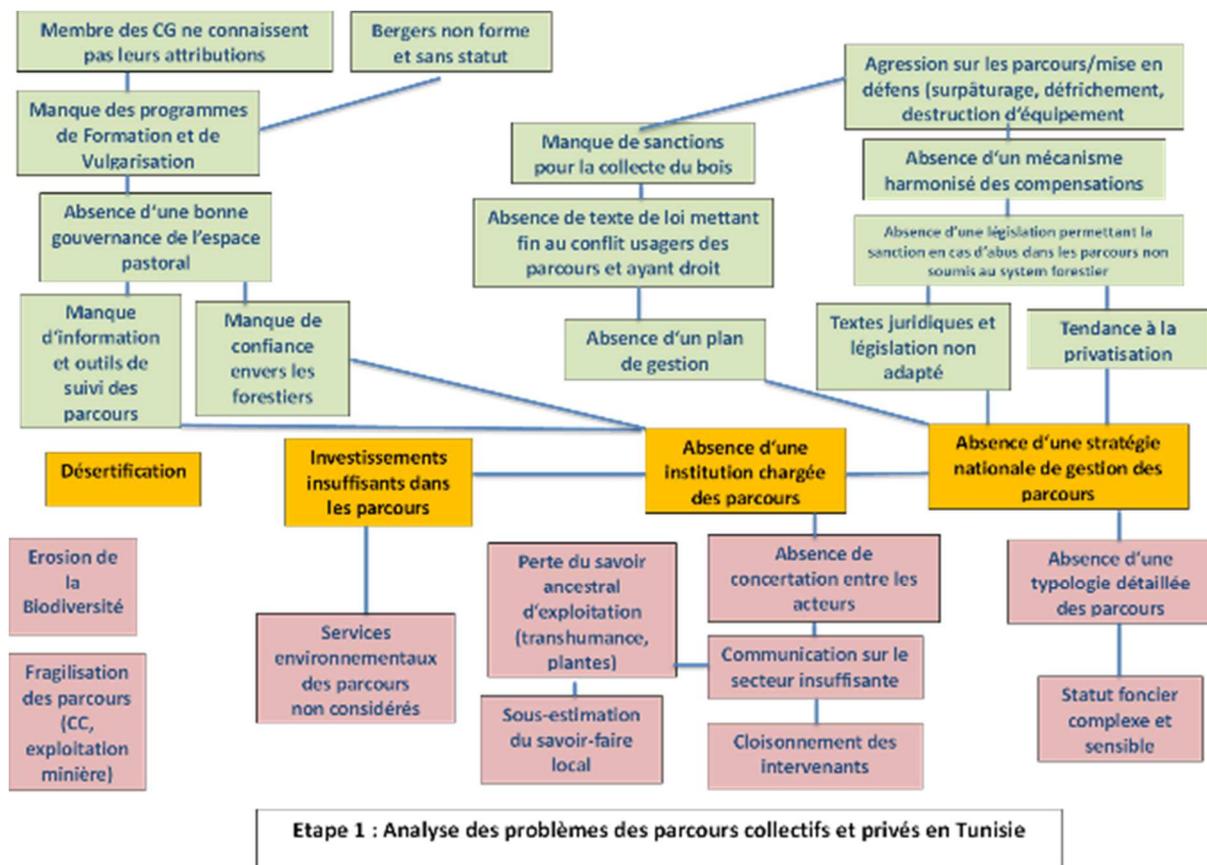
- les écosystèmes pastoraux à base de *Rhanterium suaveolens* et de psammophytes (*Stipagrostis pungens* et *Retama raetam*), caractérisant les sols sablonneux fixes et mobiles respectivement, se sont avérés moyennement vulnérables ;
- étant relativement les moins perturbés et les plus adaptées aux conditions climatiques précaires, les parcours à beguel (*Haloxylon schmittianum*) et ceux salés (à base d'halophytes) semblent être les plus moins vulnérables au changement climatique en présentant une très faible vulnérabilité.

Mais ces facteurs sont à relier à un certain nombre de causes sous-jacentes au premier plan desquelles se trouve la complexité du foncier (absence de carte typologique), les mutations des systèmes pastoraux et agropastoraux, la déstructuration des sociétés pastorales traditionnelles et la quasi disparition des institutions traditionnelles (Myaad) de la gestion des parcours, la privatisation des parcours collectifs, la régression de la mobilité des animaux avec les conséquences sur l'utilisation de l'espace pastoral.

L'introduction de la mécanisation pour le transport des animaux et l'approvisionnement en eau et en concentrés pour la complémentation induisent aussi davantage de disparité entre riches et pauvres.

Enfin on doit noter également que l'approche de développement et la relation administration – usagers (Top down) ne facilitent pas la construction de politiques agricoles et la législation dans un contexte de multiplicité des intervenants dans les territoires pastoraux.

Cette complexité des enjeux de régulation du foncier est schématisée à la figure suivante présentée lors de la journée à Ouarzazate.



E-Le cadre juridique des parcours en Tunisie

Partant de la définition des parcours par le Code forestier (CF) qui stipule : « *entend par terrains de parcours, les terrains non cultivés couverts d'une végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse pour servir de nourriture pour le cheptel* ». Ainsi, les statuts fonciers des parcours en Tunisie sont multiples. Il existe quatre principales catégories :

- 1) Parcours du Domaine forestier de l'Etat (DFE) ;
- 2) Parcours domaniaux, revenant au domaine privé de l'Etat, des parcours domaniaux revenant au domaine privé de l'Etat issus de l'application du décret du 1918, de la dissolution des Habous publics (décret de 1956), des "Habous" privés et mixtes (décret 1957), de la nationalisation des terres des colons (loi du 12 mai 1964) ;
- 3) Parcours privés revenant à des particuliers et soumis aux règles du droit commun et notamment le CDR en ce qui concerne la propriété,
- 4) Parcours collectifs revenant aux collectivités et qui sont régis par la législation sur les terres collectives.

Sur le plan spatial et soumission du régime forestier, le tableau suivant donne une idée sur la situation actuelle en Tunisie :

Tableau 2. Récapitulatif des superficies par type de parcours Types de parcours Non soumis au régime forestier (ha) Soumis au régime forestier (ha)

Types de parcours	Non soumis au régime forestier (ha)	Soumis au régime forestier (ha)
Parcours forestiers	-	970.000
Parcours domaniaux	-	67.881
Parcours collectifs	1.962.301	-
Parcours privés	1.285.000	-
Parcours alfatiers	-	452.339
Total	3.204.301	2.117.919

NB : les superficies ci-dessus sont présentées par l'expertise du rapport REDD+, DGF 2015

En matière de mode de gestion et des partenaires impliqués, la situation est assez complexe :

Les parcours du Domaine Forestier de l'Etat. Le CF le classe dans la 1ère catégorie et le soumet au régime forestier. Cette catégorie de parcours sert comme réserves de pâturage à utiliser en cas de périodes calamiteuses. L'article 62 du CF accorde un droit de pacage sur ces parcours aux usagers. Ces parcours sont surpâturés, dégradés, utilisés pour l'agriculture et servant comme moyen pour s'étendre aux dépens des forêts. Les usagers évoquent souvent que ces parcours ne répondent pas aux besoins de leurs troupeaux, ce qui les pousse à occuper la forêt. Certains responsables de l'Office de l'Elevage et des Pâturages ont exprimé la possibilité d'ensemencer ces parcours en espèces fourragères pérennes pour réduire la pression sur la forêt. Cette solution semble plausible et à encourager au moyen d'une meilleure coordination entre la DGF et l'OEP. Etant partie intégrante du DFE, ces parcours sont donc inaliénables, imprescriptibles et non susceptibles de déclassement sauf les cas prévus par l'article 15 du CF.

Les parcours domaniaux. Les parcours domaniaux sont ceux appartenant au domaine privé de l'état l'Etat. L'article 58 du CF classe ces parcours dans la 2ème catégorie. A priori, ces parcours sont gérés par l'OTD. Ils peuvent être soumis au régime forestier conformément aux dispositions d'Art.60 du CF et du décret N° 89-404 du 24 mars 1989, soumission qui devrait être matérialisée par un acte ultérieur. Cette soumission est supposée, selon l'article 2 du Code Forestier, leur « assurer la protection, la conservation et l'exploitation rationnelle ».

L'exploitation des parcours domaniaux et collectifs, après soumission au régime forestier, s'effectue conformément au décret N° 89-404 du 24 mars 1989. Ce décret confie à la DGF la mission d'établir des plans d'aménagement pastoraux pour ces parcours. La mise en œuvre de ces plans fait l'objet de conventions entre le MA d'une part et les représentants qualifiés de la collectivité ou de l'organisme concerne d'autre part conformément à l'article 3 de ce décret.

Les projets de conventions proposés par la DGF considèrent les représentants des collectivités (CG) et de l'organisme (OTD, UCPA) des contrevenants passibles des peines prévues par le CF en cas de non-respect des clauses des conventions établies.

Les parcours collectifs se concentrent dans la partie aride et semi-aride du pays c'est-à-dire le centre et le sud du pays. Ils couvrent une superficie moyenne de 2,5 million d'ha et appartiennent aux collectivités. Ils sont gérés par des Conseils de Gestion qui sont des entités composées de chefs de famille et dont l'une des attributions consiste à « veiller à l'entretien des plantations et des aménagements fonciers effectués, à la mise en défens et à l'organisation des zones réservées au parcours ».

Les superficies des parcours collectifs ne sont pas bien connues faute de délimitation définitive, d'extensions aux dépens du Sahara et de soustraction au profit de la mise en valeur agricole. Ce sont seulement les parcours collectifs soumis au régime forestier et ceux soustraits de ce régime qui sont les mieux connus et comptabilisés. La seule superficie exacte et connue est celle des terrains de parcours soumis au régime forestier par arrêté du MA. L'administration ne dispose que des superficies pastorales objet de l'inventaire physique qui n'a rien à voir avec l'inventaire foncier car il ne distingue pas les statuts fonciers des différents types de parcours et surtout les parcours collectifs limitrophes du Sahara qui appartient, à priori, au domaine public.

Les parcours privés. Ce sont les parcours qui appartiennent aux particuliers. Ils sont soumis aux règles du droit commun de la propriété foncière. Les parcours privés sont généralement inclus dans les exploitations agricoles et en constituent des portions délaissées pour le pâturage des animaux du propriétaire. Mais dans les années pluvieuses, ces parcours sont souvent emblavés pour la production céréalière ou dans le pire des cas pour servir de parcours améliorés. Ils sont constitués, à l'instar de la majorité des propriétés foncières rurales, de petites superficies très disparates. Leur localisation géographique est difficile et leur individualisation sur des plans ou des cartes de parcours l'est encore plus difficile. De là, leur géo-référencement est presque impossible. La loi 2005-95 du 18 octobre 2005 relative à l'élevage et aux produits animaux a prévu que « les services compétents en matière de forêts et de parcours procèdent à la délimitation des terres à vocation pastorales ». Toutefois, ces dispositions sont restées lettres mortes. Leur application nécessite beaucoup de moyens humains et matériels et du temps. En plus, elles ne peuvent être effectuées sans l'aval et la coopération des propriétaires privés concernés. En définitive, le problème des parcours privés reste posé quant à la détermination et l'individualisation exactes de leurs superficies, leur délimitation matérielle sur le terrain et leur cartographie comme préalables à leur géo-référencement.

Les nappes alfatières, sont réparties, selon la classification foncière entre le DFE les terrains collectifs et les terrains privés. Il s'agit des parcours alfatières soumis d'office au régime forestier quels qu'en soient le propriétaire et la superficie (Art.4 CF). Ils font objet, en principe, de plans d'aménagement indiquant le mode d'exploitation et de cueillette de l'alfa, la mise en défens des zones surexploitées et la réglementation des parcours au profit des usagers des nappes domaniales et des membres des collectivités. Selon l'inventaire forestier et pastoral de 2010, la superficie des nappes alfatières, tout statut foncier confondu, est de 452 339 ha.

Les parcours domaniaux sont utilisés en grande partie, par l’OTD et les Unités Coopératives de Production Agricole (UCPA), usufruitières de certaines terres domaniales. Le reste est utilisé par les locataires des terres domaniales. Ces utilisations règlementées n’ont pas mis fin à des pratiques coutumières qui consistaient au libre usage des parcours domaniaux par tous notamment en périodes de disettes. Après la révolution, plusieurs expansions ont été faites par les riverains des parcours domaniaux en invoquant la coutume et même des droits de propriété confisqués antérieurement. Le parcours domaniale “Haj Kacem”, situé dans la région de Sfax compte 11004 ha. Il a été soumis au régime forestier par arrêté du MA du 1er septembre 1981. Malgré cette soumission au régime forestier, les riverains ont réussi à mettre la main sur 4000 ha à travers les mises en cultures et la construction anarchique d’habitations personnelles ce qui s’est traduit par la suite par une soustraction définitive du régime forestier.

On peut, par contre, considérer que l’usage des parcours collectifs constitue un mode d’appropriation, de gestion et d’exploitation coutumière car l’esprit communautaire persiste encore en dépit de la loi.

Les institutions communautaires en lien direct avec la gestion des parcours

a – Les conseils de gestion des terres collectives

Depuis le décret de 1935 sur les terres collectives de tribus, les conseils de gestion avaient la charge de garder les parcours collectifs intacts et de s’abstenir de lotissement et attribution à titre individuel. La nouvelle loi de 2016 charge les conseils de gestion réaménager le pâturage et entretenir les zones qui lui sont réservées. Mais, ces conseils ont-ils les moyens humains et matériels pour gérer et réaménager le pâturage et entretenir les zones qui lui sont réservées ?

b – Les groupements de développement agricole

Créés par la loi n° 99-43 du 10 mai 1999, les groupements de développement agricole ont une mission générale qui consiste en la protection des ressources naturelles dont les parcours, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde. Ils ont aussi une mission spécifique qui consiste en le développement des systèmes de parcours et des techniques d’élevage. Partant de ces attributions, quelques groupements de développement agricole ont entrepris des actions de partenariat de gestion de parcours collectifs.

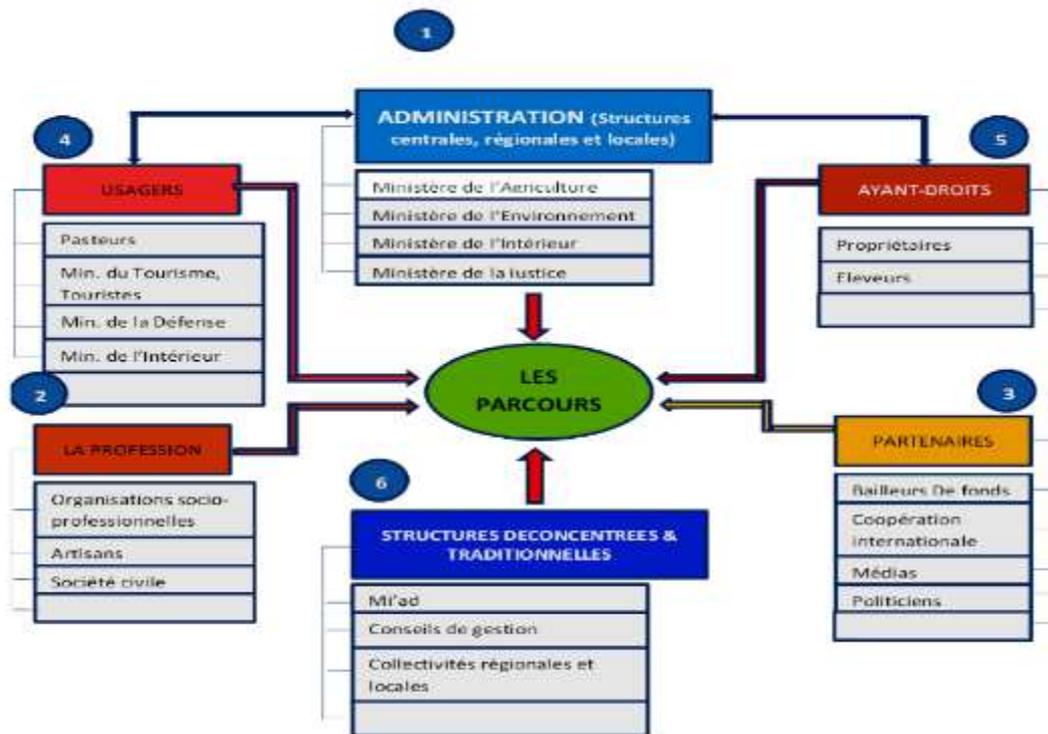
F-Processus d’orientation actuel et élaboration d’un projet de Code pastoral⁵

Un atelier en 2017 a permis de structurer la réflexion pour avancer dans la production d’un projet de Code pastoral. Trois champs ont été analysés : les aspects juridiques, la cartographie des acteurs à mobiliser dans le processus, les dimensions économiques à promouvoir pour soutenir une gestion sécurisée et durable du foncier pastoral.

Pour les aspects juridiques, il s’agissait d’examiner quels seraient les textes concernés par l’actualisation de la mise à jour, pourquoi ces textes doivent-ils être mis à jour, quelles propositions intégrer dans ces nouvelles formulations des textes.

⁵ En 2020 un séminaire international s’est penché sur la capitalisation de l’expérience tunisienne et la valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux. Sous l’égide du Ministère de l’Agriculture, de la pêche maritime et des ressources hydrauliques, et avec le soutien financier de la FAO et de l’Union européenne cette rencontre fournit un dossier très riche sur les analyses des enjeux et des orientations pour l’amélioration de la gouvernance et la gestion durable des parcours. Les présentations et conclusions ont fait l’objet d’un numéro spécial de la Revue des Régions Arides n°47 la préparation de cette rencontre a été engagée en 2016

En ce qui concerne la cartographie des acteurs et modalités de synergies, une matrice d'analyse des acteurs (identification, rôles et domaines d'intérêt, types d'appui attendu) a été partagée en mettant en évidence de l'importance et d'influence des différents acteurs.



Enfin la question du soutien financier et économique à la mise en place de nouvelles modalités de gestion durable des parcours collectifs a été abordée à travers les incitations financières existantes pour la conservation et la gestion durable des parcours, les incitations financières pour le changement des usages des terres de parcours (plantation d'oliviers, élevage) et les autres incitations pour le changement des usages des terres de parcours (droits de propriété). L'analyse de ces différents angles devant mettre en évidence ce qui devrait changer.

Au plan juridique et institutionnels plusieurs contraintes à surmonter ont été mis en évidence : i. l'absence d'institution spécifique pour la gestion des parcours, ii. le code forestier ne couvre qu'environ 33 % des terres de parcours ; iii. le blocage au niveau des conseils de tutelle locaux et régionaux ainsi que les autres conseils de gestion ; iv. la non application des procès-verbaux d'aménagement élaborés par les services de la DGF ; v. le découpage administratif ne coïncide pas avec les limites territoriales des conseils de gestion d'où l'émergence de conflits de compétences, vi. la non-réglementation d'autres activités dans les espaces pastoraux.

Au final le constat était que des tentatives ou mesures de rattrapage aidant à reconsidérer les parcours ont eu lieu dont (i) la prise d'intérêt pour les parcours tant sur le plan de son encouragement que de sa participation au PIB agricole ; (ii) la définition des parcours et son importance croissante depuis 1988 ; (iii) l'approbation des conventions internationales relatives au développement durable et à la protection des ressources naturelles tels la convention sur la diversité biologique, le protocole de Kyoto, la Convention cadre sur les changements climatiques et l'initiative REDD+ ; et iv) la constitution de 2014 qui a accordé à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles une attention particulière.

Le nouveau code forestier a essayé d'accorder un peu plus d'importance au parcours mais ne fait pas référence au pastoralisme. C'est le chapitre VI du titre I du code forestier qui est réservé au parcours.

Ce chapitre, constitué seulement de 10 articles dont 2 à caractère procédural et 2 autres se rapportant aux mesures de police pour la conservation des parcours, ne fait pas référence au pastoralisme. L'ajout du concept du pastoralisme nécessite la création d'associations pastorales à côté des associations forestières dont le champ d'intervention se limite aux forêts domaniales.

L'institution du pastoralisme nécessite aussi la création de commissions des parcours et du pastoralisme. Il est recommandé de créer une commission nationale qui sera chargée de donner son avis sur toutes les questions se rapportant au parcours, au pastoralisme, à la sauvegarde des parcours du sud du pays et aux effets du changement climatique sur les parcours naturels ainsi que des commissions régionales qui seront chargées de proposer à l'autorité compétente les sites propices à la création, l'aménagement et la gestion des parcours privés, domaniaux ou collectifs.

En fait et au vu de l'analyse des législations actuellement en vigueur il est apparu plus indiqué d'élaborer un code pastoral et de réserver le code forestier pour les forêts. En conclusion, des propositions aussi bien sur le plan juridique qu'institutionnel peuvent être formulées :

- Sur le plan juridique : (i) Harmoniser les textes juridiques en vigueur et (ii) Prévoir une législation pastorale spécifique aux parcours collectifs !
- Sur le plan institutionnel : (i) Revoir le statut des conseils de gestion et des conseils de tutelles locaux et régionaux afin de les doter des outils nécessaires pour gérer les terrains de parcours sous tutelle et (ii) Créer un organisme doté de la personnalité civile et d'autonomie financière, en charge de l'organisation de la gestion des parcours collectifs.

Des groupements de développement pastoral⁶

Article 55 : *Il peut être créé des groupements de développement pastoral ayant pour objet d'organiser et de promouvoir l'activité pastorale dans les espaces pastoraux et la sauvegarde de ces espaces.*

Le groupement de développement pastoral est chargé notamment de :

- *contribuer à la protection des ressources pastorales dans son périmètre d'intervention, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde conformément aux plans de gestion s'ils existent ;*
- *contribuer à la réalisation des équipements pastoraux tels que fixés par la présente loi, veiller à leur entretien et à leur utilisation rationnelle ;*
- *donner son avis au sujet de la création, de l'aménagement et de la gestion des périmètres pastoraux, des zones pastorales à mettre en défens, des périmètres pastoraux de sauvegarde et des zones pastorales sinistrées et du pâturage et du pacage,*
- *donner son avis au sujet de la transhumance pastorale et de la mobilité des troupeaux,*
- *encadrer ses adhérents (à définir) et les aider à mieux se conformer aux exigences fixées par la présente loi au sujet du pastoralisme,*
- *se charger de l'exécution des conventions prévues par l'article 60-3 de la présente loi,*
- *établir des relations de coopération et d'échange d'avis et d'expériences dans le domaine des parcours et du pastoralisme avec les services administratifs concernés, les organisations professionnelles agricoles et pastorales locales, régionales, nationales et étrangères.*

Article 56 : *Peuvent adhérer au groupement de développement pastoral et de manière volontaire, les propriétaires de terrains de parcours ou pouvant être utilisés en tant qu'espaces pastoraux, les propriétaires de troupeaux, les usagers et les ayants droit sur les espaces pastoraux considérés.*

Dans le cas de parcours collectifs, le conseil de gestion représente les membres de la collectivité concernée au groupement de développement pastoral.

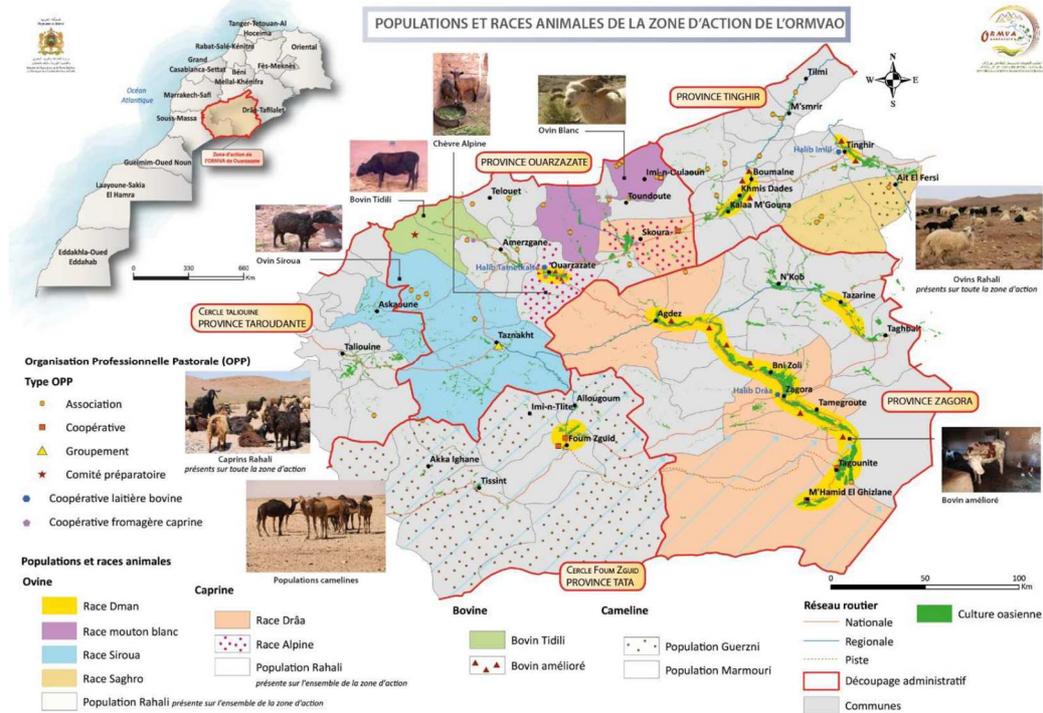
⁶ Extrait du projet de Loi pastorale, texte provisoire

Article 57 : *Le groupement de développement pastoral constitue un cadre de concertation et de dialogue entre les professionnels et les différents acteurs et intervenants dans l'espace pastoral, et un cadre de conciliation et de médiation en cas de différends nés des pratiques pastorales.*

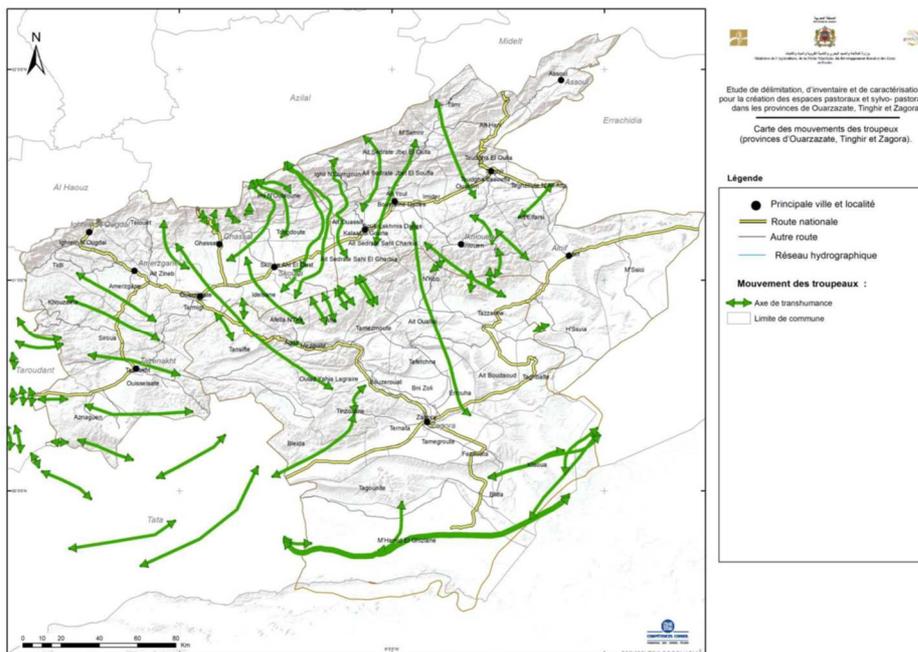
Les étapes restantes à accomplir pour la production d'un code pastoral. La suite des travaux à mener pour parvenir au terme de ce processus d'élaboration d'une politique foncière pastorale se décline autour des points suivants : i. Ajustement du projet suite aux travaux d'ateliers ; ii. Réunions régionales pour présenter et discuter le projet de code ; iii. Ajustement du projet en tenant compte des recommandations des régions, iv. Traduction du code en Arabe ; v. Validation de la version « Arabe » par les différents partenaires ; vi. En fonction des moyens disponibles, conduire une étude sur le montage institutionnel ; vii. Soumission du projet institutionnel à tous les partenaires pour discussion et ajustement.

3.2 Fiche Maroc : problématiques et enjeux fonciers territoire du Sous Massa Draa

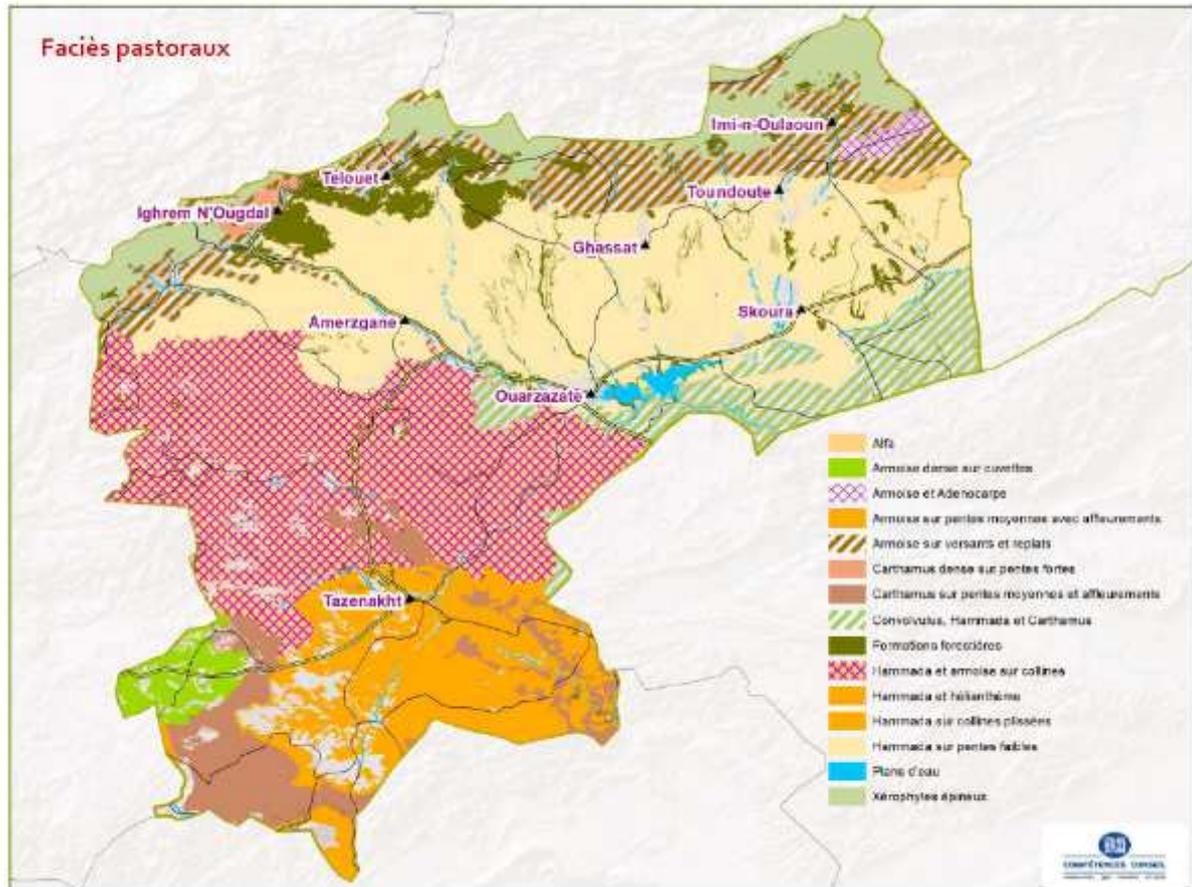
A-Le territoire du Sous Massa Draa



L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il a été créé par Décret Royal n° 829-66 du 22 Octobre 1966, tel qu'il a été modifié par Dahir portant loi n°1-74-388 du 2 Septembre 1975. Il a pour missions: 1- Etude et aménagements hydro-agricoles; 2. Gestion des ressources en eau et des ressources naturelles plus généralement; 3- Développement rural d'une manière générale.



La diversité des parcours pastoraux de la région



Les systèmes d'élevage du territoire

Systèmes	Espèces animales	Zones concernées
Système d'élevage oasien périmètres coopératives laitières	-Bovins races améliorées et locales -Ovins Dman -Caprins laitiers (Drâa et alpine)	-Périmètres Ouarzazate et Tinghir -Palmeraie du Drâa
Système d'élevage des vallées des montagnes et plaines intégré à l'agriculture	-Bovins race locale (Tidili ou autre) -Elevage ovin en stabulation -	Zones de montagne (Tidili, Ighrem, Telouet, versant sud du Haut Atlas)
Système pastoral fixe de montagne et sylvo-pastoral	Ovins et caprins de parcours, bovin	Versant sud du HAC, HA Occidental, Arganeraie
Système transhumant	Ovins et caprins	VSHA, Saghro, Siroua
Système semi-nomade	Caprins et camelins	Mhamid, Tagounit, F. Zguid
Système agro-pastoral (Agri. pompage)	Caprins et ovins	Parcours d'hivers du Saghro Périphéries des vallées

Les systèmes de mobilités rencontrés

Systèmes	Zones concernées	Groupes humains
Transhumance verticale classique (HM-PP-SAGH)	Versant sud du Haut Atlas (Tinghir et une partie de la zone de Ouarzazate)	Mgoun, Aït Atta, Aït Sedrate, Kantola, Aït Zekri
Transh. Courte ampl.	Zone de Ghessate, Toundoute, Iminoulaouen, Tidili, Siroua, Telouet	Aït Zaghar, Iguernane, Aït Ouazouguit, Khzama, Askaouen,.....
Mobilité hors territoire coutumier (transrégionale)	Tout le versant sud du Haut Atlas	Mgoun, Aït Zekri, Aït Affane, Aït Sedrate, Aït Atta
Semi-nomadisme	Zones Zagora, Foug Zguid et Alnif	Aït Khabbach, Aït Isfoul, Nouaji,....
Système pastoral fixe/ douars (Taouala)	Villages le long des vallées et anciennes oasis	Toute la zone
Système agro-pastoral	Saghro, Oued Mird, Faija, Anagam	Aït Sedrate, Aït Zekri, Aït Isfoul, Imsouffa, Dra...
Système sylvo-pastoral et arganeraie	Telouet, Ighrem, versant sud du HAC, Taliouine	Mgoun, Imagrane,.....



B-Les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales

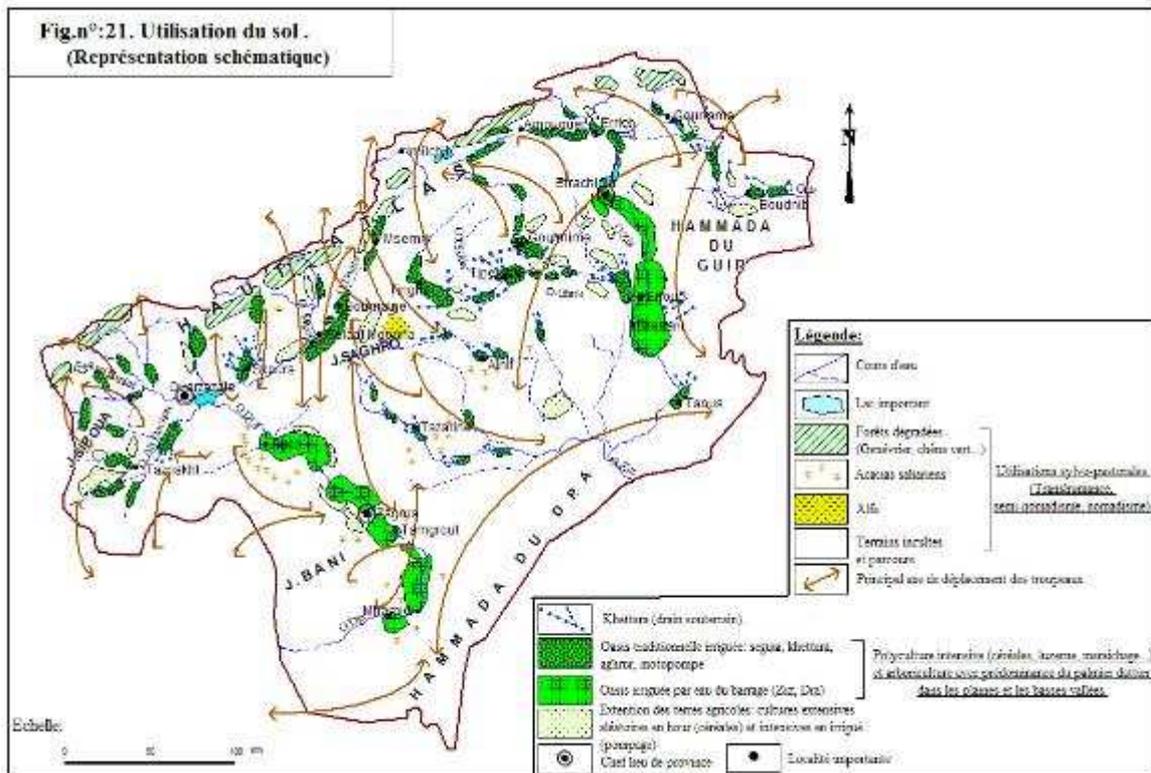
Les dynamiques critiques engagées par le changement climatique. Les dernières études du GIEC prévoient une augmentation considérable de la température à l'horizon 2100, selon les régions. Par exemple dans les zones oasiennes, la hausse sera de l'ordre de 1 à 2,2°C, avec une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur estivales de 15 à 25 jours par an. Alors que les vagues de chaleur avaient lieu occasionnellement et ne dépassaient pas généralement trois jours. Aujourd'hui, elles sont plus récurrentes et touchent aussi les villes se trouvant dans la montagne qui normalement sont censées être plus au moins froides.

La projection médiane des changements de précipitations annuelles totales montre une baisse de 25% d'ici 2100, avec des variations allant de moins 48% à 10%. Le caractère aléatoire des pluies est sera aussi renforcé ce qui impactera sur le renforcement des pratiques de mobilité, exigeant ainsi une anticipation dans le renforcement des mesures de régulation et d'accès négocié qui relèvent des

pouvoirs publics, notamment des collectivités et en particulier des organisations locales de gestion des espaces.

Caractérisation de l'élevage mobile par type de mobilité

La mobilité coutumière. L'analyse des données relatives à l'importance de la mobilité en distinguant entre les mouvements à l'intérieur des terroirs coutumiers (mobilité coutumière) et ceux qui sont pratiqués en dehors de ces espaces montre l'importance de la première forme de transhumance qui concerne environ 80% des ménages des éleveurs mobiles.

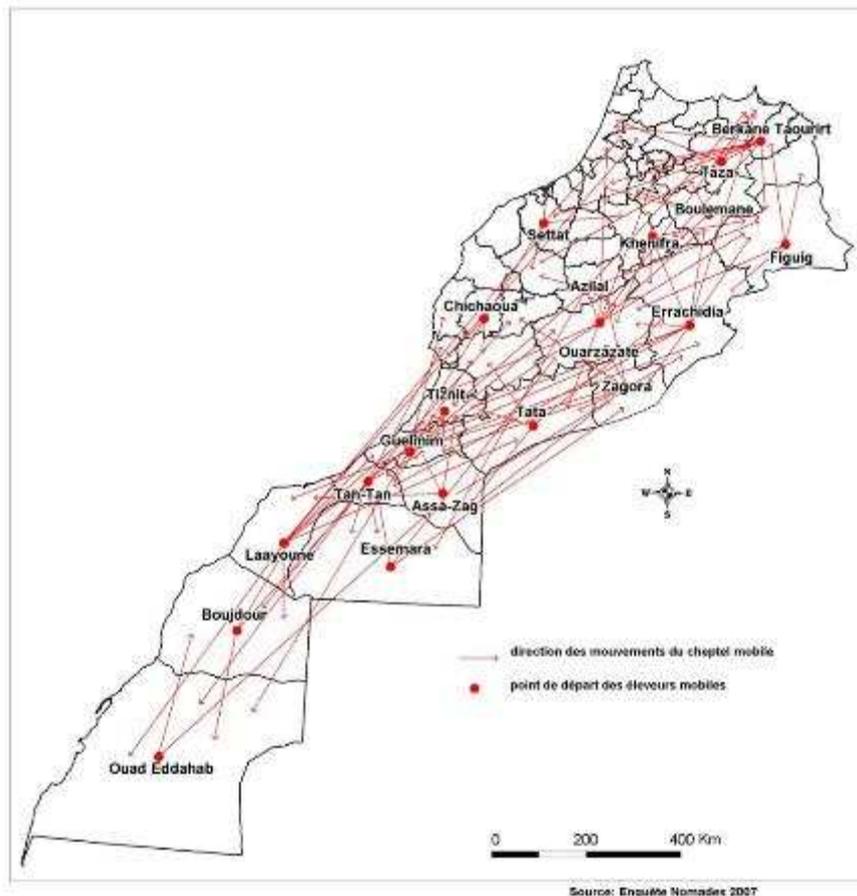


La logique de gestion de la ressource des agdals

La mise en défens des ressources de l'agdal permet la constitution d'une réserve « sur pied », support d'une rente collective et de solidarités communautaires, dont l'utilisation différée permet de faire face à l'aléa et à la pénurie de ressources. De ce point de vue, l'agdal est une « trousse de sécurité » particulièrement utile dans les milieux montagnards contraignants de l'Atlas marocain. En l'absence de stocks fourragers importants, le fourrage foliaire de chêne vert et de genévrier, protégé dans les agdals forestiers, permet de nourrir les animaux à l'étable en cas de forte chute de neige au cours de l'hiver (Genin et al.). Les agdals pastoraux d'altitude permettent aux communautés de pallier le déficit fourragier au cœur de la période de sécheresse estivale (Genin et al., Aït Hamza, Barrière, Dominguez)

La mobilité en dehors des territoires coutumiers, des systèmes de mobilité qui se développent à grande échelle. Le nombre d'éleveurs qui participent à ce nouveau genre de mobilité est estimé à environ 9824 exploitants soit environ 19% du total des éleveurs mobiles. Les provinces sahariennes et pré sahariennes arrivent en tête avec un pourcentage variant entre 25 et 100% (Guelmim, Tan Tan, Boujdour, Zagora, Tata, Errachidia). Boulmane forme une exception pour les provinces septentrionales ayant un dynamisme exceptionnel.

Les flux de transhumance hors des territoires communautaires



En synthèse les tendances suivantes peuvent être mise en avant et questionnent du point de vue de la régulation et de l'adaptation au changement climatique.

L'élevage reste un élément fondamental de l'économie rurale, avec les petits troupeaux de moins de 50 UPB qui constituent 43,8% du total et à l'extrême une part de grands troupeaux de plus de 200 UPB.

On observe de plus de grands mouvements de troupeaux, comme mécanisme d'adaptation à la variabilité croissante des pluies. L'organisation des Agdals, comme forme de gestion commune de la régulation de l'accès aux pâturages d'altitude se maintient avec une efficacité relative. Plusieurs interventions et projets comme le CBTHA, de renforcement des Organisations d'éleveurs tentent d'accompagner ces dynamiques.

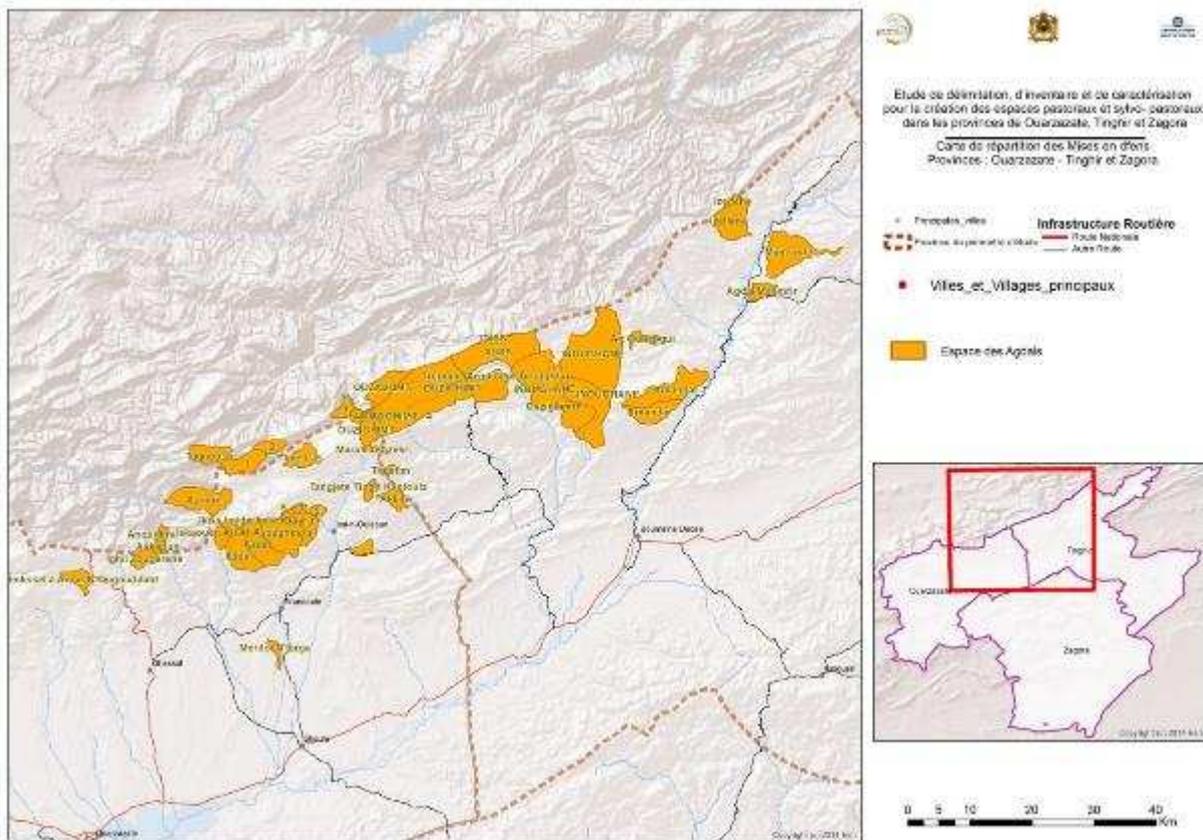
Les groupes véritablement nomades des zones méridionales sont confrontés à une grave crise (Ait Khabbach, Aribis). Les éleveurs expriment de plus en plus la sensation de frustration et de marginalisation avec une assez grande diversité des comportements en fonction des Régions.

On observe une régression générale du nombre de tentes accompagnée d'un effritement des institutions traditionnelles. Les distances parcourues par les transhumants se restreignent également.

Parmi les recours utilisés pour s'adapter, la mise en place d'organisations formalisées (coopératives, OP...) et de plus en plus d'usage de nouvelles technologies : usage et achat des fourrages industriels ; location des chaumes, usage des médicaments, usage du téléphone, du camion, citerne... ; réaction au marché national du bétail.

Face à ces interrogations sur le devenir des sociétés pastorales, les jeunes et les femmes se désintéressent de l'activité de l'élevage alors que la professionnalisation du métier de berger peut être une solution. Le renforcement et la reconnaissance des organisations des éleveurs est souhaitée par ces derniers face à ces défis.

C-Les pratiques de régulation à encourager



Pratiques identifiées ayant ou nécessitant des formes de régulation : elles sont particulièrement utiles à l'accès aux ressources pastorales, mais leur mode de régulation sont à adapter aux évolutions de la pression et des changements climatiques : i. Pratique de l'Agdal ; ii. Pratique de la transhumance coutumière ; iii. Pratique de la transhumance transrégionale (Ex. nomadisme) ; iv. Pratique et savoir de reconnaissance des bons sites de pâturage (ameskou) ; v. Pratique de prospection des pâturages avant la transhumance (Irm) ; vi. Pratique de Lghorm ; vii. Hydraulique pastorale.

A l'inverse un certain nombre de pratiques remettent en cause la durabilité et l'adaptation des écosystèmes pastoraux de la région : i. Pratique de coupe, séchage et commercialisation de l'espèce Harra (*Diplotaxis harra*) ; ii. Pratique de coupe de l'espèce Sebt (*Aristida pungens*) et Itazghi (*Ormenis scariosa*) ; iii. Pratique d'Asras ; iv. Collecte et commercialisation des PAM (armoïse, Thym, caprier, etc) ;

Au final ce sont plusieurs facteurs qui sont identifiés comme forces motrices générant des pressions sur les écosystèmes oasiens et les ressources naturelles : i. Changements climatiques (déficit hydrique), ii. l'érosion notamment des bassins versants ; iii. la désertification ; iv. l'arrachage anarchique des Plantes Aromatiques et Médicinales (notamment le Romarin, thym et l'armoise), v. la consommation du bois énergie ; vi. l'intensification de la transhumance et surpâturage ; vii. la prolifération des mises en cultures sur les espaces naturels ; ix. les contraintes liées à la législation et le foncier.

D-La Loi 113-13 une volonté de réguler la mobilité dans un contexte de changements climatiques qui renforce les aléas

Stratégies et textes développement	Textes concernant la gestion des ressources naturelles et le foncier pastoral
<ul style="list-style-type: none"> - La politique de montagne; - Le programme de développement pastoral; - Le code des investissements agricoles (1969); - La stratégie 2020 (développement rural); - La régionalisation et la décentralisation; - Les projets de développement intégré (PDI) - Plan Maroc Vert 	<ul style="list-style-type: none"> - La loi 33-94 (mise en valeur du bour); - La politique forestière (PFN, Forêt-DRI, AP...); - Loi 113-13 Code pastoral - Programme Sauvegarde du cheptel; - Plans d'action national de lutte contre la désertification. - Stratégie Génération Green

La préoccupation fondamentale de ces politiques était d'assurer la sécurité alimentaire, et particulièrement dans le domaine de l'élevage d'améliorer la santé animale, la génétique et le développement des terrains de parcours.

Cependant peu d'intérêt a été accordé à l'éleveur et aux usagers des ressources naturelles en général comme aux ressources pastorales en particulier, aux écosystèmes dans leurs différentes composantes et à l'interaction entre le système et son environnement. L'avenir du système a été peu pris en compte en lien avec la question de la réglementation des usages.

La volonté de réguler l'accès aux ressources pastorales face à l'intensification des mouvements de transhumance conjoncturels et non négociés, porteurs de tensions.



Les textes d'applications de la loi pastorale



Les grands axes de la Loi 113-13 : transhumance, aménagement et gestion des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux

Axes	Disposition
Organes de gouvernances	Commissions nationale, régionales et provinciales
Conditions de pratique de la transhumance pastorale	Autorisation de mobilité et registre des éleveurs
Création et gestion des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux	Etudes de délimitation, schéma d'aménagement et plans d'urgences
Organisations professionnelles pastorales	OP nationale à créer
Sanctions	Membre de la commission nationale Police pastorale et forte implication des OPP

Si un effort important a été fait pour définir de nouvelles formes de régulation de l'accès aux pâturages et de mobilité pour s'adapter aux évolutions socio-économiques et climatiques, c'est maintenant la question de sa mise en œuvre qui est posée.

Tous ces constats et analyses interpellent pour la recherche de mécanisme pour la régulation des ressources pastorales en conciliant entre: i. Les niveaux local, régional et national; ii. Les différentes formes d'usagers; iii. Les intérêts et perceptions des différents acteurs et parties prenantes. L'enjeu est donc de réfléchir avec les acteurs concernés dans les territoires sur la manière de mettre en œuvre ces différentes orientations du cadre juridique.

3.3 Fiche France : problématiques et enjeux fonciers pastoraux - territoire de l'Isère

A- Le territoire de l'Isère et la Fédération des Alpagnes de l'Isère

Situation et éléments de monographie du pastoralisme Isérois

Situé au cœur du massif des Alpes, le Département de l'Isère est du côté nord de la charnière bioclimatique nord - sud, qui sépare les Alpes en 2 grands types de fonctionnements.

Cette position médiane permet également plusieurs types de transhumances, qui viennent conforter, par les capacités de chargement de bétail, les élevages locaux.

Ainsi, de manière caricaturale, nous trouvons tout à la fois :

- des systèmes relativement secs est réservés à des élevage ovins
- et de l'autre côté du spectre, des systèmes plus humides permettant des charges plus importantes dont les estives laitières bovines.

Systemes bovins en conditions plus humides



Situation du massif des Alpes et du Département de l'Isère



Systemes ovins en conditions plus sèches

La Fédération des Alpagnes de l'Isère⁷ est une association Loi 1901, créée en 1982, à l'initiative des services de l'État.

Elle contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques de mise en valeur des espaces pastoraux de l'Isère, dont certaines actions peuvent intégrer la dimension du massif des Alpes et du bassin de transhumance. A cet effet, elle lance et coordonne toutes actions concrètes et concertées de nature à développer, à consolider, à pérenniser les activités pastorales et à harmoniser les relations entre propriétaires et utilisateurs d'espaces pastoraux.

Elle est composée d'environ 200 adhérents (groupements pastoraux, éleveurs, communes de montagne, propriétaires notamment via les associations foncières pastorales). Ses activités découlent du projet associatif.

L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de 18 membres élus (responsables d'alpages et élus des communes) et de 15 membres de droit (organismes publics : Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale de la Protection des Populations, Office National des Forêts..., Conseil Régional et Départemental, collectifs d'agriculteurs : Chambre d'agriculture, Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans..., Domaine skiable de France).

“ Tout le sens de la Fédération des Alpagnes est de contribuer à la recherche d'un juste équilibre entre la gestion durable des ressources naturelles, leur valorisation par les troupeaux, les usages multiples de ces vastes étendues et la préservation de l'environnement.”

Les actions de la Fédération des Alpagnes de l'Isère

La fédération des alpagnes intervient dans l'ensemble des champs qui constitue la vie des estives ou alpagnes, ainsi que des espaces pastoraux de basse altitude⁸.

Ainsi les actions sont à la fois dans des domaines très techniques (améliorations pastorales, achats groupés, contributions aux suivis sanitaires...) ou prospectives (résilience des systèmes face aux changements climatiques, propositions techniques en vue d'évolutions législatives...).

Elles peuvent être également dans les domaines de la médiation, de la contribution à une offre culturelle et patrimoniale.

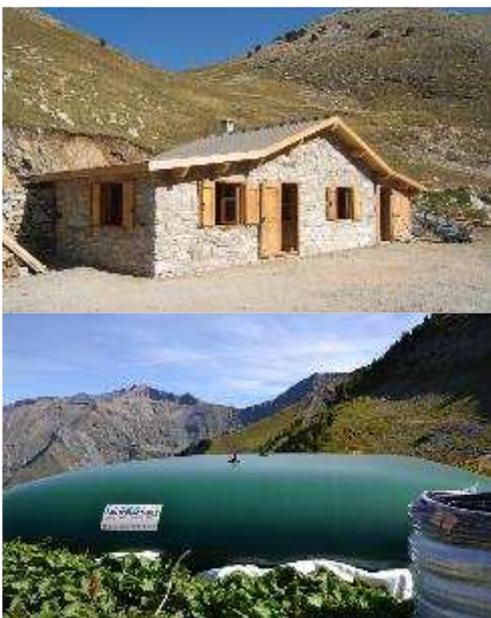


Figure 1 : Exemples de services et de réalisations pastorales : héliportage groupé de début de saison pour le transport des affaires des éleveurs et des bergers, du sel, des aliments pour chiens ; un logement de berger, une citerne souple et un impluvium avec bassin de collecte,



⁷ <https://www.alpages38.org>

⁸ <https://www.alpages38.org/nos-actions/>

B-Les dispositions du cadre réglementaire pour le pastoralisme en France

La loi pastorale de 1972 : dispositif règlementaire majeur et structurant s'appliquant aux activités pastorales et espaces pastoraux en France

Dans un contexte de profond chamboulement en France à la fin des années 1960 et au début des années 1970, avec la création d'un ministère de l'environnement, l'émergence des premiers parcs naturels régionaux, la naissance de mouvements militants autour de l'écologie, le législateur a proposé et que les espaces pastoraux soient reconnus dans la loi au travers d'une loi pastorale.

Promulguée le 3 janvier 1972, elle est lue par certains comme un précurseur de la loi montagne de 1981, dans l'objectif de protéger la présence et le développement d'activités économiques traditionnelles centrées sur les valorisations de ressources spontanées et renouvelables, au cœur d'espaces naturels portant des enjeux variés et multiples, dépassant toujours le seul cadre des activités agricoles (activités de ski, de préservation des ressources, ou de pleine nature...).

Elle contient trois dispositions interdépendantes :

- La première disposition, permet les **groupements pastoraux** visant à reconnaître les collectifs d'éleveurs, jusque-là d'organisation informelle, et régule les dimensions démocratiques, sanitaires et financières de ces organisations, basées sur des associations, des syndicats ou des coopératives.
- La seconde disposition, organisée autour des propriétaires fonciers permet la création des **associations foncières pastorales**, dans l'objectif de réunir des fonciers disparates et morcelées afin de présenter aux éleveurs exploitants une seule entité coordonnée. Ces entités bénéficient de règles démocratiques, financières, d'exonération fiscale, et certaines, suivant leur statut, sont suivies par le Trésorier Payeur Général et bénéficient ainsi d'une comptabilité publique, gage de sérieux dans les gestions des fonds et des équipements.
- La troisième des dispositions et la création d'un mode de faire valoir (mode de location), dérogeant au bail agricole (qui est la disposition normale) et permettant les **conventions pluriannuelles de pâturage**. Ces dernières, bénéficiant en 2005 d'une durée minimale rallongée à 5 ans, permet d'intégrer dans ce mode de faire valoir l'ensemble des enjeux qui traverse les espaces pastoraux. Ainsi, l'usage agricole n'est pas exclusif même s'il reste prépondérant.

L'ensemble est encadré par des arrêtés préfectoraux, précisant pour chaque département les règles de fonctionnement et dispositions locales.

Ces trois éléments, intervenants tout à la fois sur les organisations d'éleveurs, sur les organisations de propriétaires, et sur les contrats qui les relient se sont avérées extrêmement structurant pour le maintien, puis le développement des activités Agro-pastorales en France, et ce dès le début des années 1980.

En effet, ces structures permettent de mobiliser des crédits publics Français et Européens, avec pour effet d'améliorer significativement les conditions de travail, de vie, des éleveurs et des salariés dans ces sites en général isolés et distants des infrastructures routières et autres services.

Elles ont contribué au fil du temps à améliorer la prise en considération de l'ensemble des enjeux qui traversent ses espaces pastoraux, avec pour effet une bonne résistance des activités agricoles dans les territoires de montagne.

Depuis, ces dispositions réglementaires ont dépassé le cadre des zones de montagne pour s'appliquer dans les marais littoraux de la façade atlantique, les bords de Loire, et autres espaces mobilisés par l'élevage.



Figure 2 : La force des collectifs : éleveurs travaillant à la réfection d'un logement

C-Les dispositions de la loi pastorale, très mobilisées

En capacité de percevoir des fonds publics (en général jusqu'à 70% des dépenses hors taxes en Isère), les groupements Pastoraux (GP) et Associations Foncières Pastorales (AFP) peuvent également mobiliser de manière plus avantageuse que des éleveurs individuels des moyens issus de la Politique Agricole Commune.

De plus, ces structures, donnent la priorité d'accès aux éleveurs de proximité, sous réserve que leurs projets zootechniques et statuts sanitaires le permettent. La Figure 3 montre la dynamique des **Groupements pastoraux** à l'échelle des Alpes. En 2022, on dénombre 85 GP en Isère.

Comme les Groupements pastoraux, les **AFP** suivent une croissance relativement forte dans la plupart des départements et l'Isère se trouve être dans une assez bonne dynamique (Figure 4).

La troisième disposition de la loi pastorale, à savoir les **conventions pluriannuelles de pâturage** sont également très mobilisées à l'échelle de l'arc alpin (Figure 5).

Pour les départements qui n'en avaient pas fait usage dans les années 96-97, le retard est largement comblé en 2012.

Il convient également, afin d'interpréter ces évolutions et ses données, de mesurer que les dynamiques de mobilisation des dispositions de la loi pastorale de 1972, sont permises par la présence et l'action renforcée des services pastoraux et/ou des services de l'État dans les départements concernés. En effet, leurs actions coordonnées tant sur l'animation, que dans le

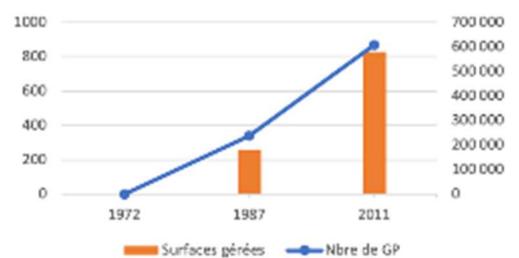


Figure 3 : Evolution du nombre de Groupements Pastoraux agréés en France et surfaces engagées

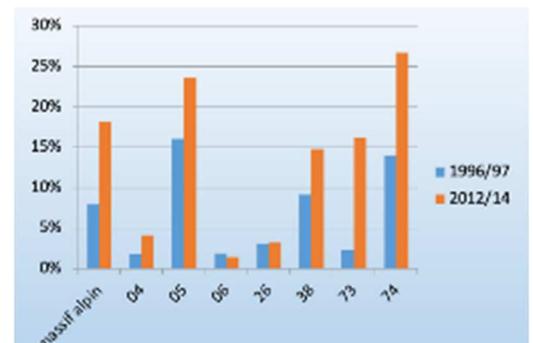


Figure 4 : Évolution du nombre d'AFP sur les unités Pastorales à fonction d'estives entre 1996 et 2014

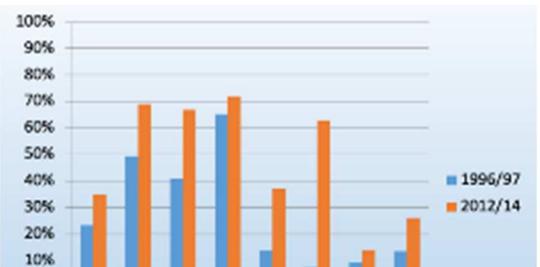


Figure 5 : évolution de la fréquence des conventions pluriannuelles de pâturage comme mode de faire-valoir dominant dans les UP à fonction d'estive sur l'ensemble du massif alpin et par département

contrôle et la surveillance, permet de garantir d'une part leur promotion et d'autres part, leur sérieux et pérennité.

D-Le pastoralisme Isérois, inséré dans les systèmes Alpins

A l'échelle des Alpes, on dénombre 25 000 bovins laitiers, 67 000 bovins viande, 780 000 ovins et 15 000 caprins.

26% des activités pastorales ont une activité de traite et 10% transforment du lait.

En Isère, on dénombre 28 500 UGB estivées, dont 15 300 ovins allaitants et 7 100 en bovins allaitants. Il subsiste une seule unité pastorale laitière en bovins viande, qui compte 70 vaches laitières.

Du fait des contraintes climatiques imposées par la neige et les périodes hivernales sans ressources fourragères sur pied, les éleveurs se déplacent et transhument leurs troupeaux, entre des bassins d'hivernage et d'estive.

La transhumance, outil nécessaire aux élevages

Sur les 286 000 ovins « extra départementaux » et hors massif des Alpes, 39% proviennent des Bouches-du-Rhône et 19% du Var (Cf Figure 7).

À l'intérieur du massif des Alpes, ses mouvements de bétail sont tout aussi intéressants et significatifs : 42% des effectifs transhumants proviennent de 3 principaux départements : les Hautes-Alpes, les Alpes de Hte-Provence et la Drôme.

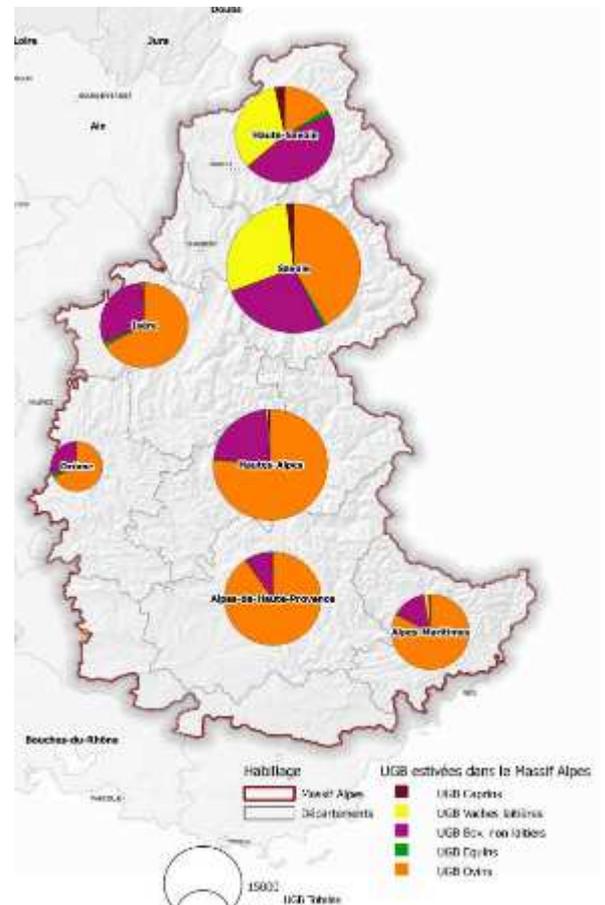


Figure 6 : Composition des troupeaux en estive

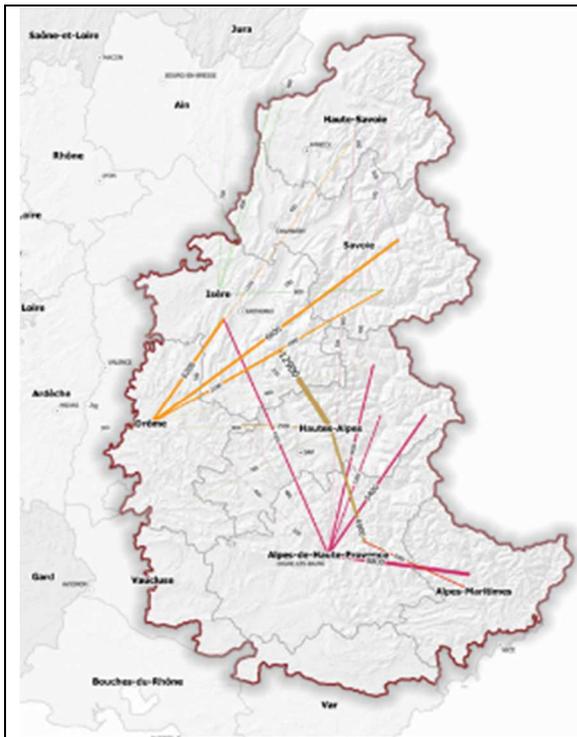


Figure 1 : Mouvements intra-alpins de transhumance

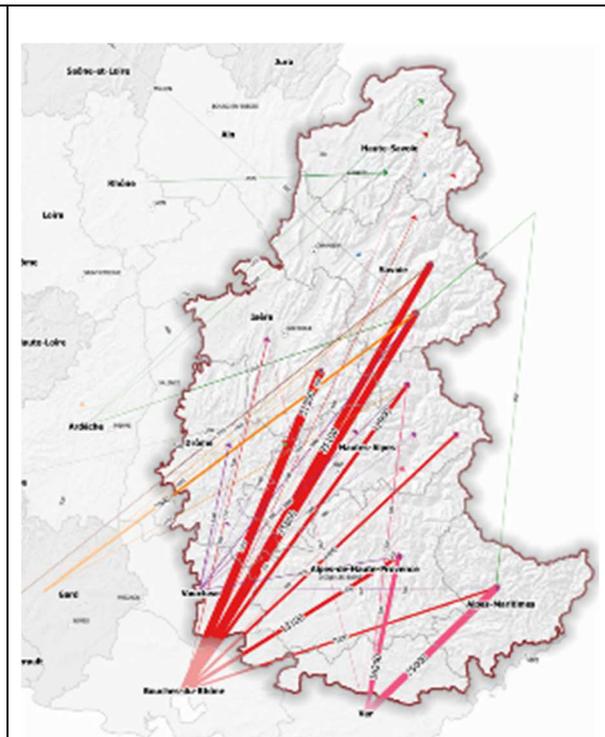


Figure 7: Mouvements extra-alpins de transhumance

Ensuite viennent les mouvements intra départementaux et intra communaux de bétail, tout aussi importants et stratégiques pour les équilibres fourragers et économiques des exploitations agricoles.



De ces mouvements de bétail, il résulte également des dispositifs de surveillance sanitaire visant à limiter tout risque de propagation de maladies. Ces actions relèvent des services de l'État et des organisations professionnelles (Groupements de Défense Sanitaire).

Ces systèmes engendrent également des solidarités entre éleveurs, qu'elles soient techniques, économiques ou simplement humaines et patrimoniales.

La transhumance, de ces différents faits, se trouve en procédure de classement au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO).



Figure 8 : Traversée de la ville de Die par les troupeaux à destination des Hauts Plateaux du Vercors, et fête de la Transhumance.



Figure 9 : Arrivée des troupeaux dans le haut Verdon © P Fabre, maison de la Transhumance

E- Organisation des éleveurs en estives et alpages et gestion collective du foncier

Du fait des nécessaires changements de troupeau, des besoins importants de main-d'œuvre sur un temps très court, des moyens logistiques à mettre en place, les éleveurs sont obligés de s'organiser de manière collective, afin de pouvoir partager une comptabilité, des engagements contractuels, et de salarier ensemble un ou plusieurs bergers.

Pour cela, le législateur a créé en 1972 les groupements pastoraux, qui sont un agrément spécifique donné à une association, un syndicat d'éleveurs, ou une coopérative.

A noter les formes de gestion individuelles très fortes sur les alpages laitiers des Alpes du Nord, probablement du fait de la forte valeur ajoutée laitière.

En Isère, 80% environ des chargements pastoraux en UGB sont inalpers⁹ sous des formes collectives.

Cette lecture des activités pastorales doit se faire en lien avec la nature de la propriété foncière. Ainsi, la Figure 11 montre les grandes variations départementales et montre qu'en Isère, la part des propriétés communales est prépondérante sur les systèmes d'altitude.

Les conventions pluriannuelles de pâturage, autre dispositif de la loi pastorale de 1972 sont très largement utilisées pour ce type d'espaces et davantage sur les propriétés communales que privées.

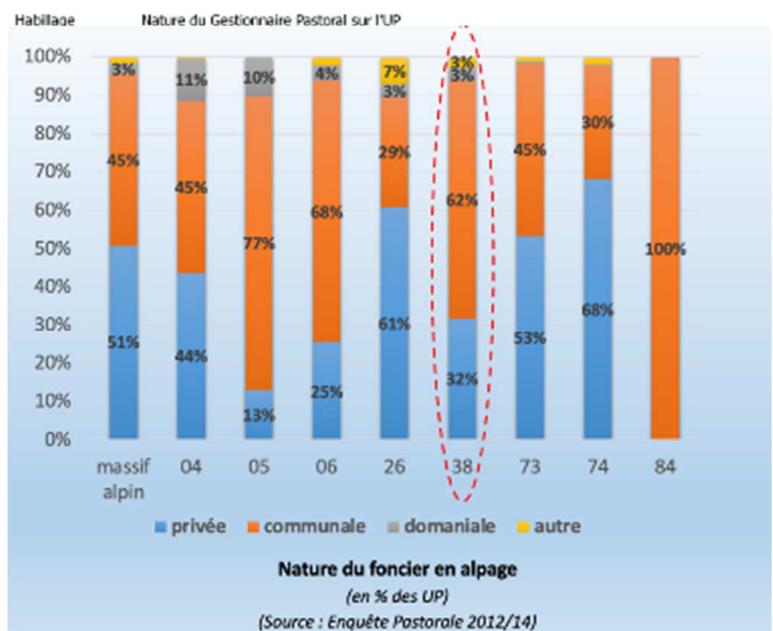
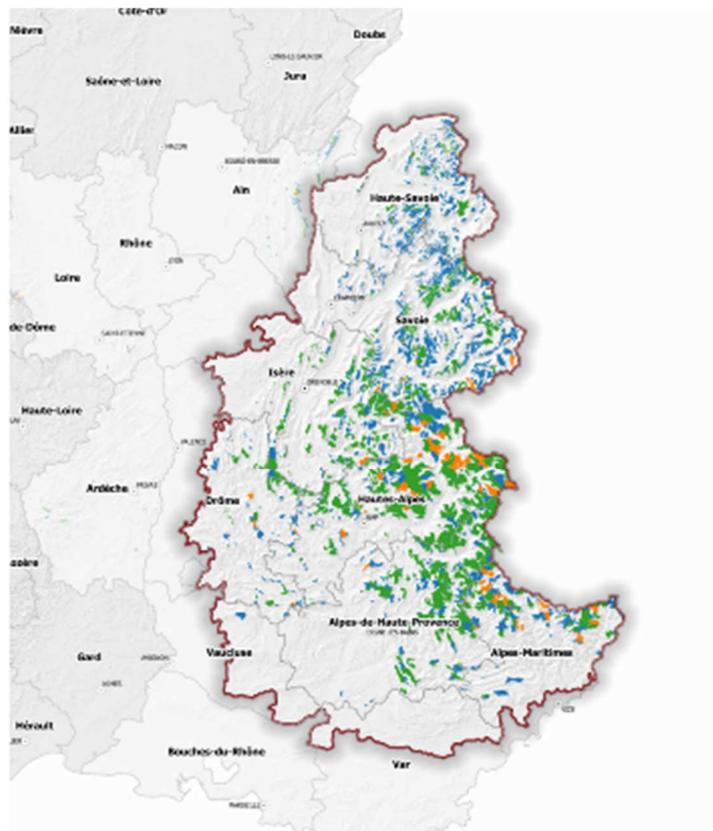


Figure 11 : Nature du foncier en estives et alpages

⁹ « Inalper » monter les troupeaux dans les parcours d'altitude pour la transhumance estivale (dans les parcours d'estive). Mouvements de transhumance saisonniers : « amontagner » monter le troupeau dans les estives d'altitude ; « démontagner » redescendre le troupeau des parcours d'altitude vers les terres de vallée ou de plaine.

F- Comprendre et anticiper l'impact du changement climatique en alpage : Le programme « Alpages sentinelles »

1 Les grandes tendances

Les constats visuels peuvent être éloquentes (Figure 12), et se traduisent toujours, lors de ces années « sèches » par une réduction des ressources fourragères disponibles, ainsi que de l'eau d'abreuvement.

Si ce type de document illustré permet de partager factuellement avec les éleveurs et les gestionnaires d'espaces naturels protégés, l'ampleur des problématiques rencontrées, ils ne permettent pas pour autant l'analyser la vulnérabilité globale des systèmes pastoraux aux changements climatiques.

Ainsi, à l'échelle des Alpes, un travail s'avère nécessaire sur des stratégies combinant approches participatives et mesures objectives, s'appuyant tout à la fois sur les compétences des éleveurs et bergers, sur leurs observations, sur des mesures de pluviométrie, de climatologique, de réponse de végétation. Cet ensemble, autour de critères simples à appréhender, permettent de partager une approche scientifique très horizontale et d'analyser dans le même temps les clés de l'adaptation que les éleveurs mettent en place.

De manière appliquée, les Figure 13 et Figure 14 montrent l'objectivation des faits et leur ampleur : le constat est de + 2°C environ depuis 1950 dans les Alpes, ce qui se traduit par une dynamique deux fois plus élevée que la moyenne mondiale : Les Alpes sont la région qui se réchauffe le plus en France.



Figure 12 : Les premiers constats visuels montre de fortes variabilités, même de manière empirique

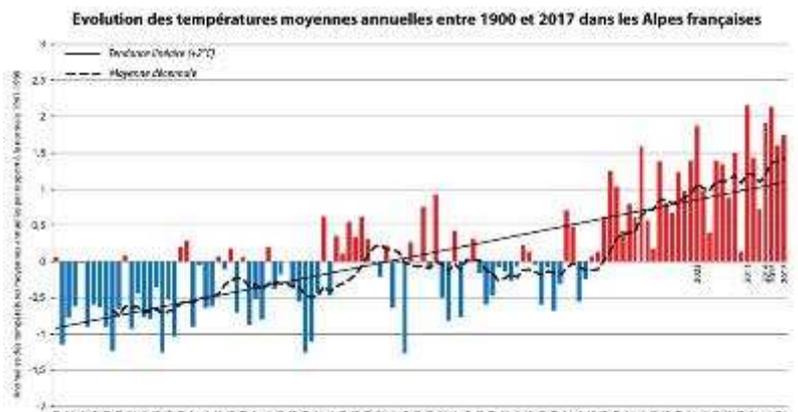


Figure 13 : Evolution des températures moyennes annuelles dans les Alpes Françaises

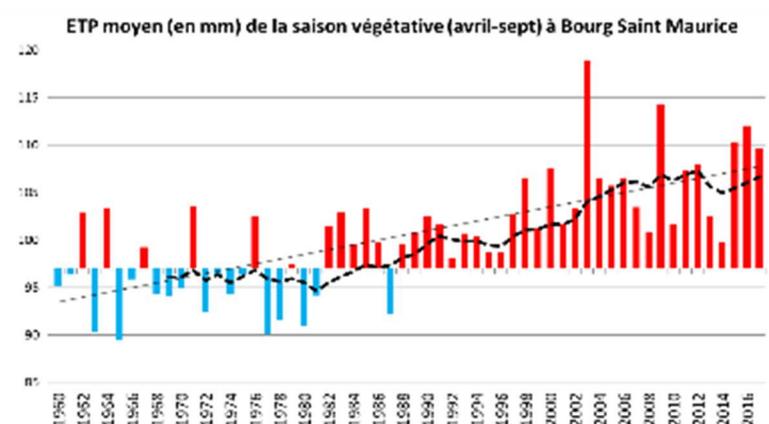


Figure 14 : Evapotranspiration moyenne (en mm) de la saison végétative (avril-sept) à Bourg St Maurice (Savoie)

Une opportunité pour des approches fines des changements climatiques

Si l'on poursuit l'analyse plus en détail, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de tendances d'évolution dans les précipitations.

Contrairement aux températures on ne retrouve aucun signal dans l'évolution annuelle des quantités de précipitation sur les Alpes. En revanche, on observe une forte variabilité spatiale et temporelle.

Cependant, selon les mesures, le bilan hydrique serait en baisse d'environ 15 % sur les 30 dernières années dans les Alpes. Au-delà de la quantité totale, les changements de temporalité des précipitations peuvent aussi impacter les végétations.

L'hypothèse est que la nature des changements sur les végétations pastorales sont de deux ordres :

- Sur la production fourragère (biomasse)
- Sur les espèces végétales entre parenthèses (composition floristique)

Les questions qui se posent alors sont de savoir quelle est la gamme de ses variations inter annuelles et s'il y a des tendances d'évolution sur le long terme.

La production de biomasse en première pousse

Si nous savons que les différents cortèges de végétation ont des gammes de productivité différentes selon les années (en première pousse), nous n'observons en premier lieu pas de tendances d'évolution marquée sur le temps des suivis.

En allant davantage dans le détail (Figure 15), les variations interannuelles de la production moyenne en première pousse de 2 pelouses nivales et productives, mesurée sur deux stations dans le Parc national des Écrins entre 2012 et 2018, montrent des variations de productivité qui pourraient s'avérer très significatives certaines années exceptionnelles... sachant que ces dernières risquent d'être de plus en plus fréquentes.



Figure 15 : Variation interannuelle de la production moyenne sur la première pousse, mesurée sur deux stations du réseau dans le Parc National des Ecrins, entre 2012 et 2018

Regard sur les compositions floristiques en alpage

Les végétations pastorales d'alpage s'avèrent jusqu'ici globalement résilientes face au changement climatique. Si des variations interannuelles peuvent être marquées (expression différenciée des

cortèges floristiques entre années), on n'observe cependant pas de dynamique tendancielle, ces types pastoraux se maintenant globalement.

Des signaux d'évolution détectés sur certains milieux

Les combes à neige (pelouses nivales, Figure 17) voient l'installation ou l'augmentation de l'abondance d'espèces plus généralistes et/ou adaptées à des durées d'enneigement moins longues.

Les pelouses sèches à fétuque ovine et brome dressé de l'étage montagnard (Figure 16), en contexte plus méditerranéen *sont soumises à des phénomènes de mortalité « en tâche » de certaines graminées pérennes.*



Figure 17 : Tache de nard raide au sein d'une végétation de combe à neige © H. Dodier, INRAE



Figure 16 : Pelouses sèches, mortalités en tâches de certaines pérennes. © CERPAM

Réagir face au changement climatique, en tenant compte des capacités des milieux

Il s'agit à la fois de reconnaître des propriétés différentes entre types de végétations pastorales et d'avoir tout à la fois une lecture « pastorale » et « climatique » des végétations.

- **En termes d'usages pastoraux**, avec des périodes de mobilisation, des modalités de conduite des troupeaux, des vigilances de gestion... qui leur sont spécifiques ;
- **...Mais également en termes de propriétés au regard des questions climatiques**, avec des milieux qui présentent des sensibilités plus ou moins prononcées (pelouses, landes, sous-bois) aux évolutions et surtout les souplesses et marges de manœuvre permises par ces milieux.

1 Premiers regards sur quelques grands types

Dans les milieux ligneux

- Un **couvert arbustif / arboré qui assure un ombrage et une certaine fraîcheur induit un** retard de la pousse de l'herbe en début de saison, le maintien de l'herbe en vert plus longtemps dans la saison et donc des possibilités de report de pâturage.
- Une **diversification de l'offre alimentaire avec notamment des** feuillages et jeunes pousses mobilisables tout au long de la saison, avec un impact moindre des aléas climatiques sur la ressource fourragère avec des formes de « report sur pied ».



Figure 18 : Vieux près avec ligneux

Ainsi, il convient de bien repérer les propriétés spécifiques selon les types de landes et sous-bois et les espèces dominantes et de bien raisonner toute intervention sur ces milieux qui viserait à réduire ces capacités de report, comme des interventions de débroussaillage.

Dans les pelouses « grossières ». Dans des pelouses à graminées grossières comme celles à fétuque paniculée ou à brachypode penné, réputées peu appétentes et difficiles à faire consommer, sont très souvent sous-valorisées mais elles présentent une très forte productivité et surtout une capacité au report sur pied intéressantes. Ces mobilisations qui nécessitent des contextes et des conduites spécifiques ; s'appuyant sur des dispositifs d'abreuvement, des conduites avec des chargements instantanés parfois élevés, des horaires particuliers (comme des parcs de fin d'après-midi dans les fétuques paniculés), ou d'organiser la complémentarité des ressources dans les circuits pastoraux de la journée à la saison... Dans tous les cas, ce sont des ressources précieuses en cas d'aléas, mais pas mobilisables dans tous les contextes.

Figure 19 : Pelouse grossière à fétuque paniculée



Sur les pelouses rases, fragiles, sur sols superficiels. Elles présentent des risques de dégradation et de non renouvellement de la ressource. Sur les pelouses productives et de bonne valeur nutritive mais très saisonnalisées, on observe peu de marges de manœuvre pour leur mobilisation. De plus, la repousse de fin d'été, souvent indispensable pour l'alimentation des animaux en fin de saison, devient de plus en plus aléatoire.

Diagramme d'adaptation des systèmes pastoraux. Les compréhensions partagées des faits objectifs et des réactions des éleveurs et des bergers nous conduisent à définir trois niveaux d'adaptation présentés Figure 20.

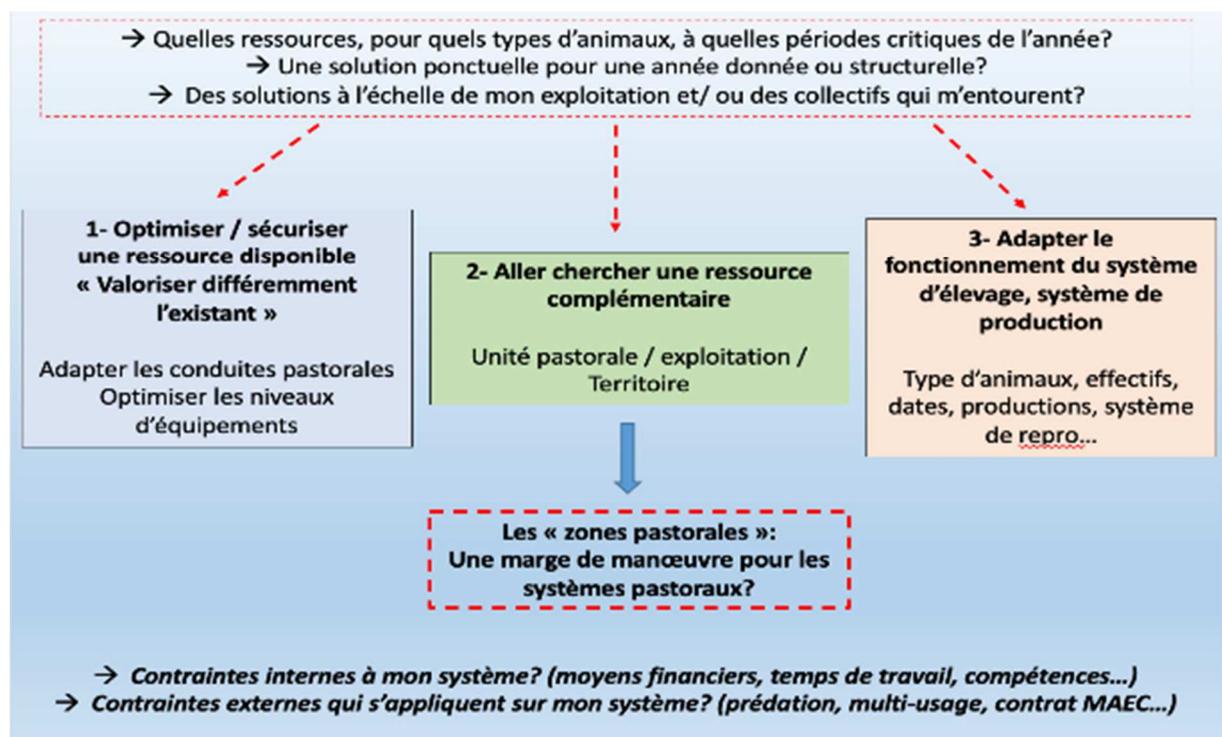


Figure 20 : Diagramme de raisonnement pour l'adaptation des systèmes pastoraux aux changements climatiques

Les « Zones pastorales » : de sérieux leviers d'action

1 Quelles sont ces zones pastorales

Ces zones pastorales sont les surfaces pastorales hors alpages ou estives qui accueillent des troupeaux en intersaison (printemps, automne) et parfois en période hivernale (dans le sud de la France). Elles sont bien souvent proches des sièges d'exploitation et permettent de disposer des ressources qui s'avèrent intéressantes dans les conditions d'évolution climatiques.

A l'échelle des Alpes ; on dénombre en 2024 3000 unités d'alpage contenant 680 000 ha d'alpage et 450 000 ha de Zones pastorales, soit 28% de la surface totale du Massif alpin (cf Figure 21).

En Isère : 68 000 ha d'alpages et 12 000 ha de zones pastorales soit 10 % de la surface totale du département sont en zones pastorales.

Ces espaces, présentent de véritables potentiels pour la résilience des systèmes pastoraux, d'autant plus que les éleveurs et le bétail ont la capacité et le savoir-faire pour les exploiter.

Les freins rencontrés

Le premier de ces freins est foncier, en Drôme, Isère et Savoie, avec des morcellements très importants et des propriétaires fonciers qui sont éloignés des éléments de gestion agro-pastorale, ces parcelles n'ayant que très peu de valeur.

Ils présentent également des accès parfois difficiles et peu d'équipements, une déprise forte, des constats de fermeture des milieux et des paysages par la croissance des ligneux.

Les effets immédiats sont des banalisations des milieux et la perte de biodiversité, ainsi que des risques d'incendie croissants.

Ainsi, se pose pleinement la question des nouvelles fonctions de ces espaces dans le contexte du changement climatique et de la manière de les mobiliser.

Comment mobiliser les zones pastorales ? Le premier préalable est de mettre en place les éléments de structuration des activités pastorales, comme le permettent les dispositions de la loi pastorale de



Figure 21 : Les zones pastorales (en orange) en regard des unités pastorales d'altitude (en vert)

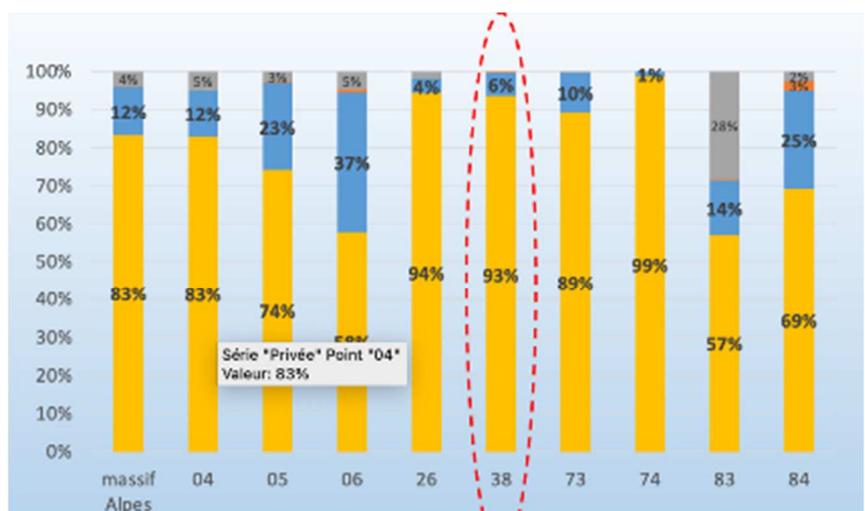


Figure 22 : Nature du foncier sur les zones pastorales (en % du nombre de zones pastorales, enquête pastorale 2012-2014)

1972 : les Groupements Pastoraux, les associations Pastorales et les conventions pluriannuelles de pâturage restent les outils adaptés.

Leur repérage et appréhension peut être à qualifier davantage, et le logigramme Figure 23 apporte de premiers éléments de réponses.

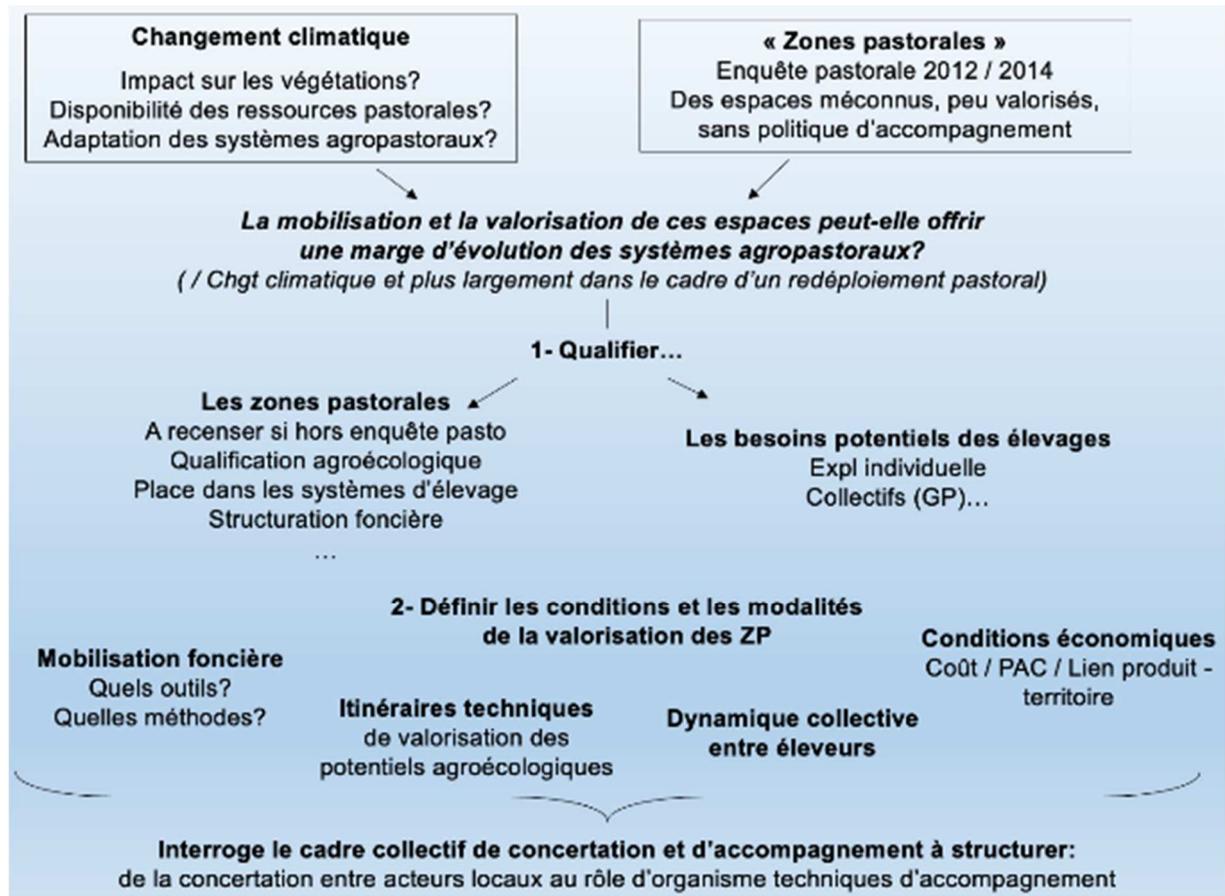
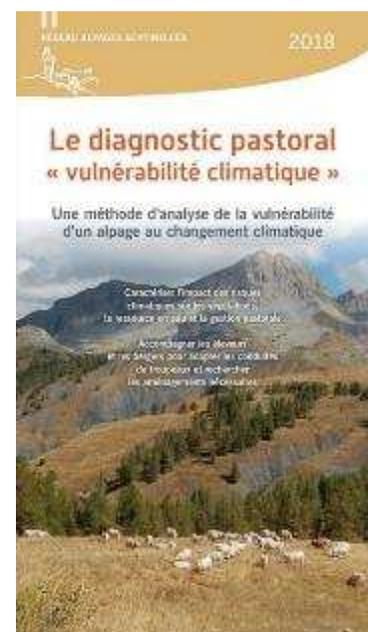


Figure 23 : Logigramme d'intervention sur les zones pastorales

Ébauche d'outils d'accompagnement

Le diagnostic pastoral en conditions de vulnérabilité climatique est un outil que partagent les services pastoraux Alpains et le Réseau des alpages sentinelles, et il est régulièrement amendé des éléments de constat et de compréhension.

Il cherche d'abord à évaluer l'exposition aux risques puis la sensibilité du système pastoral, et ensuite de repérer avec les éleveurs et bergers, les clefs d'adaptation à mettre en œuvre.



G- Éléments de conclusion

Les écosystèmes alpins et zones pastorales présentent de très sérieuses ressources pour les troupeaux, en moyenne d'1/3 des ressources produites (fourrages et eau) pour les systèmes utilisateurs. Et ce particulièrement dans les contextes géopolitiques tendus que nous vivons, y compris sur les crises énergétiques et raréfaction des ressources en eau.

Ces espaces sont actuellement soumis à de sévères enjeux bioclimatiques, avec un effet des changements climatiques bien plus élevé dans les Alpes que dans le reste de la France.

Il s'en suit pour les éleveurs de fortes variations interannuelles des potentiels fourragers, même si pour le moment nous ne constatons pas de pertes de ressources moyennes, mais cet élément est très surveillé. En effet, des signes de dégradations de certains types de faciès (en composition et volumes produits) nous alertent.

Ces variations interannuelles contribuent à fragiliser les systèmes pastoraux, d'autant plus qu'elles viennent impacter des éléments vitaux pour la présence des troupeaux : dans les pires années, la perte des ressources pastorales et la perte des ressources en eau remet en question la présence des troupeaux. A noter que le tarissement récent des sources affecte également la présence humaine.

A ces variations des ressources en herbe et eau, nous devons avoir à l'esprit que les enjeux intrinsèques à ces espaces pastoraux sont également en très forte évolution et de manière très dynamique.

Si l'image de la stabilité de ces milieux domine les imaginaires de nos concitoyens, elle est de plus en plus erronée. Sur ces espaces, devenus depuis les années 1990 aussi des espaces aux fonctions récréatives. Ces fréquentations se sont encore accrues du fait du Covid et des confinements des années 2020 et 2021, des augmentations démographiques des villes et vallées des piémonts.

La prédation du loup sur ces systèmes, devenue sévère dans le sud des Alpes à la fin des années 1990 est croissante et contraint les éleveurs et bergers à des conduites serrées et des surveillances accrues, impactant très amplement leurs équilibres familiaux et sociaux.

Ajoutons encore que nos sociétés modernes et mondialisées – incluant très largement les vallées alpines, très industrialisées – produisent des polluant atmosphériques qui peuvent avoir des impacts significatifs sur les présences des troupeaux dans ces milieux naturels, avec de faibles chargements et donc de très fortes concentrations par animal.

C'est d'un maillon stratégique de notre chaîne alimentaire, repérée comme durable et peu impactante du fait des pratiques extensives dont il s'agit.

Et nous l'avons vu, dans les systèmes pastoraux, la meilleure résilience dans les contextes de changements (dont climatiques) est la capacité et la souplesse d'adaptation de ces derniers, afin d'aller chercher des ressources d'ordinaire peu ou sous exploitées, et/ou décalées dans la saison.

Le point faible est que les marges d'adaptation peuvent être très fortement impactées par les multiples contraintes et leur volatilité que subissent les espaces pastoraux, tant des différents usages que sur l'évolution de leurs fonctionnalisés. A cela s'ajoutent, paradoxalement, les éventuelles contraintes administratives – et de rigidification - que peuvent créer les règlements d'aide ou de reconnaissance des pratiques que peuvent apporter les dispositions de la Politique Agricole Commune.

Le point fort est que les capacités d'adaptation des exploitations d'élevage Iséroises sont nombreuses, mais elles ne sont pas sans difficultés d'ordre technique, foncier et juridique. L'ensemble de ces éléments pouvant être levés car les dispositions existent, ainsi que les habitudes de travail. En effet, les reconquêtes pastorales des unités pastorales d'altitude dans les années 1980 ont montré la pertinence des outils de la loi pastorale de 1972, qui permettent de structurer les éleveurs (Groupements Pastoraux) les propriétaires fonciers (Associations Foncières Pastorales) et des modes de faire valoir adaptés à ce type de milieux et aux partages de ces espaces avec d'autres enjeux ou usagers

Ce qui nous reste à faire est dans ces entre-deux, entre préserver ces espaces devenus non exclusifs aux activités agro-pastorales, en faciliter ou accompagner l'accès à ces derniers pour les troupeaux.

C'est avant tout une histoire de partage et de solidarités.

4 Travaux par groupes thématiques

Ce travail d'échanges structurés entre les différents participants des trois territoires a été organisé dans le cadre d'une séance en groupes de travail à Zagora dans les locaux de l'Agriculture.

Les quatre axes de partage et d'approfondissements	La trame de travail des groupes était structurée en 6 points
<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours à soutenir en fonction de nos contextes respectifs ? Quelles innovations promouvoir dans ce sens ? - Statuts des parcours collectifs pour une gestion durable dans le contexte de changement climatique ? - Dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux existants et/ou à développer au service des acteurs de la gestion locale des parcours ? prendre en compte pour la régulation pastorale ; - Démarches, processus et alliances à mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ce qui existe dans chaque territoire 2. Les points communs 3. Les divergences entre les territoires 4. Les difficultés à surmonter 5. Les enseignements à capitaliser, valoriser 6. Les innovations

Les éléments suivants restituent une synthèse des points mis en avant par chaque groupe inter-territoire et qui ont été restitués le lendemain au retour à Ouarzazate dans la salle de réunion de l'ORMVAO.

Groupe 1 : Dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours

1) Les points communs des dispositifs existants dans les trois pays peuvent se résumer à trois éléments

- Aménagements des infrastructures pastorales par l'état ; département, Europe, Mairie
- Tentatives de retour vers les pratiques ancestrales (Agdal) soutenue par l'état ;
- Mais aussi à l'opposé le développement de l'individualisme peu favorable à la gestion collective

2) Les principales différences ou divergences :

- En France : une loi qui est respectée et a été mise en œuvre en créant une structure d'appui technique pour sa mise en œuvre.
- Au Maroc : la loi 113-13 a été élaborée et existe mais sa mise en œuvre est encore peu effective
- En Tunisie : un projet de loi a été élaboré mais il est peu porté politiquement et n'a pas encore connu de promulgation.

3) Difficultés rencontrées pour le développement de dispositifs de gestion locale:

- L'ampleur de la tâche de conservation de la ressource de base ;
- La relève des éleveurs et l'implication des jeunes est loin d'être suffisante
- La gestion locale suppose de concilier la conservation de la ressource (écologie) et le souci de satisfaction des besoins de la population.
 - On constate le déclin des pratiques de gestion locale : en Tunisie (miade, conseil de gestion), au Maroc : (Jmaa, Amghar N'Ougdal)
 - En France c'est la prédation qui vient mettre à l'épreuve les éleveurs
- L'élevage est aussi l'objet de pratiques de spéculation opportunistes, ce qui est peu favorable à une gestion locale durable.

Groupe 2 : Statuts des parcours collectifs pour une gestion durable

1) Ce qui existe :

Différents types de statuts existent pour les parcours dans les trois territoires : parcours collectif ou communaux, parcours privés, parcours du domaine de l'état, parcours collectifs dont la gestion peut-être confiée à une association.

2) Les points communs et les divergences

- Les parcours collectifs :
 - Maroc, Tunisie : plus dominant
 - France : c'est du collectif communal ou associatif
- Les parcours privés :
 - Maroc, Tunisie : les parcours privés sont peu présents dans ces deux pays
 - France : ils sont importants et ceci constituait un obstacle à la gestion collective des zones d'estive, de transhumance, du fait du morcellement de la propriété foncière des parcours, faisant obstacles à différents aménagements nécessaires que les communes et les éleveurs voulaient entreprendre.
- Les parcours du domaine de l'Etat :
 - Maroc : le domaine géré par les eaux et forêts
 - Tunisie : également un domaine forestier important et c'est la Direction générale des forêts qui a pour mandat de gérer les parcours collectifs également
 - France : ils sont moins importants, mais les zones sous régime forestier ne sont pas autorisées sauf exception au pâturage. Il existe aussi les vastes terrains militaires et les parcs nationaux où l'accès de la transhumance est autorisé moyennant la mise en place de règles particulières)
- Association : uniquement en France à travers la Loi pastorale qui permet la mise en place des Associations foncières pastorales.

3) Les difficultés sont de plusieurs ordres :

- L'ambiguïté de la notion de parcours collectif (au Maroc, et en Tunisie)
- Il y a des conflits d'accès aux parcours dans les 3 pays.

- Difficultés de la mise en application des textes sont partagées en Tunisie (PV d'aménagement), comme au Maroc pour la mise en œuvre de la nouvelle loi 113-13
- L'absence de code pastoral en Tunisie malgré l'existence du code forestier
- les difficultés du droit d'usage sont aussi soulevées.

4) Enseignement à capitaliser et valoriser :

- Tunisie : loi pastorale 113-13 (Maroc)
- Maroc, Tunisie : loi montagne pastorale 721 (France)
- On devrait capitaliser sur les expériences de chaque territoire
 - GDA en Tunisie et groupement de DL agricole
 - Groupements pastoraux et AFP (association foncière pastorale) en France
 - Organisation pastorale sur couloir de transhumance

5) Innovation à imaginer/expérimenter

- Loi pastorale pour la Tunisie constitue pour l'instant une innovation dans ses propositions largement partagées, mais elle n'est pas encore mise en débat au niveau politique
- Forme d'organisation d'usager : GDP (Groupement de DL pastoral)
- Concertation/échange avec les usagers pour l'élaboration du cahier des charges-convention locales
- Élaboration de convention d'animation/recherche
- Loi pastorale/texte/décret évolutifs et dynamique/changement climatique

Groupe 3 : Dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux existants et/ou à développer au service des acteurs de la gestion locale des parcours

1) Ce qui existe

- En Tunisie plusieurs actions et acteurs participent du suivi des parcours :
 - Les pratiques de mise en repos : (privé, collectif à développer)
 - Les aménagements des parcours qui sont favorisés : les points d'eau, ombrière, plantation, bassins...
 - Les conseils de gestion ont une vocation à suivre la gestion et donc la ressource
 - Les GDA groupements de développement agricoles
- Au Maroc il y a eu d'une part des travaux importants par la recherche les programmes ROSELT et CAMELION qui ont apporté des connaissances sur l'évolution des ressources, certains travaux ont fait le lien avec les modes de gestion comme les agdal notamment.

La Loi 113-13 relative à la transhumance pastorale à l'aménagement et à la gestion des espaces pastoraux et sylvopastoraux prévoit de place un système de veille biologique qui accompagne le renforcement de la gestion locale des ressources pastorales.

- En France la Fédération des Alpages de l'Isère travaille avec la recherche l'IRSTREA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) devenu INRAE en fusionnant avec l'INRA.

Le programme Alpages sentinelles consiste en une démarche spécifiquement pastorale (éleveurs/bergers/territoires), sur des terrains partagés, où sont régulièrement opérées des mesures, des évaluations qui sont restituées et remises en hypothèse de recherche :

- Caractérisation des pelouses
- Evaluation des ressources pastorales en lien avec le Changement Climatique : description des cortèges floristiques pâturées et de leur dynamique, association des territoires et des écologues à la démarche, cartographie terrain et évaluation des ressources (opérationnel)
- Reporter les données Etat/ surveillance : Sanitaire, vétérinaire, SAGIR (surveillance pathologies animaux sauvages et domestiques)

Ceci est à mettre en relation avec les diagnostics pastoraux et les états des lieux qui sont établis pour la gestion des espaces pastoraux.

2) Les points communs

- Suivi végétal et critères de suivi et décision

En Tunisie : il n'y a pas un programme de suivi systématique. Il se met en place à la suite de la décision de mise en repos et à travers le suivi de la réglementation, à travers une concertation de la mise en repos. C'est un peu la prise de conscience qui induit la mise en place du dispositif. Ce type de dispositif de suivi structurel de l'évolution des parcours serait un plus à mettre en place.

Au Maroc une veille biologique est prévue au titre de la nouvelle Loi 113-13. Il avait été mis en place des observatoires comme le ROSELT ou CAMELIO, mais ces observatoires ont cessé de fonctionner faute de ressources. Ils associaient également les Eleveurs/ association de coopératives

En France : il existe une veille biologique dans les espace naturels protégés qui implique la Fédération (FAI), les éleveurs, les bergers (programme alpages sentinelles);

- Echelle :

C'est principalement des échelles localisées en lien avec les structures locales de gestion mises en place. Au Maroc le dispositif n'est pas national mais il est prévu dans le texte de la Loi.

- Suivi scientifique :

En Tunisie on peut s'appuyer sur le Pôle recherche de l'IRA Medenine, les retours passant par les GDA qui vont transmettre aux éleveurs

Au Maroc le suivi par les agents reste subjectif, il n'est pas mais pas mesuré scientifiquement, (stations pastorales sur défens/ reboisements perdus)

En France ce suivi scientifique existe comme mentionné plus haut.

- Méthodes :

En Tunisie la méthode s'organise sous forme de visites communes réunissant IRA, GDA, Eleveurs, Bergers, Elus ;

En France ce sont les agents des Territoires, la FAI, les éleveurs/les bergers qui partagent les informations et leur analyse;

- Organes de décision

En Tunisie l'Etat encourage, la décision par les conseils de gestion locaux et les groupements ;

Au Maroc : les Agdal réunissent les ayants droits pour les prises de décisions

En France : les acteurs des Territoire communes, départements, Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux.

De manière transversale on peut dire qu'il y a besoin d'un « électrochoc » pour demander la mise en place d'un programme de suivi.

3) Divergences / différences observées entre territoires

- Transversalité :

Au Maroc il n'y a pas de suivi transversal à l'échelle nationale

- Méthodes/ contexte de l'élevage :

En Tunisie il n'y a pas de grande transhumance, grande mise en défens (9.000ha/ 45.000)

Au Maroc on a des petites mises en défens (au maximum 100ha)

En France il n'y a pas de mises en défens à proprement parler, mais des rotations précoces/tardif, des calendriers de pâturage spécifiques à respecter par exemple pour protéger certaines espèces (périodes de nidification du Tétralyre).

- Actions d'accompagnement mises en place

En Tunisie des compensations sont mises en place pour mise en défens.

Au Maroc : la compensation est prise en compte dans la fourniture d'aliments du bétail.

En France il y a des mesures d'incitations financières pour certaines pratiques soutenues par la PAC Politique Agricole Commune.

4) Difficultés à surmonter

- Moyen financier

En Tunisie la mise en place de ces mesures apparaît difficile. Au Maroc les dispositifs fonctionnent trop au gré des programmes avec abandon du suivi au terme de ceux-ci. En France, il n'y a pas de visibilité forte des moyens financiers, le financement est sur une base annuelle.

- Durabilité :

En Tunisie les dispositifs de suivi des parcours ne sont pas durables, au Maroc ils sont à l'arrêt et en France la durabilité est considérée comme moyenne.

- Sociologie

Pour les trois pays on observe des utilisations opportunistes du foncier au détriment du pâturage à relancer. En Tunisie il est impossible d'interdire l'accès par solidarité sur d'autres saisons

- Gouvernance

Tunisie : organisation longue (1an). Les éleveurs sont trop peu impliqués. C'est l'Institution des Régions Arides qui impose ses décisions. Au Maroc le dispositif est à relancer ou refonder.

5) Enseignement à capitaliser

- Sur la question de la Loi/régulation

Pour la Tunisie le projet de code pastoral reste à faire reconnaître au vu du processus rigoureux développé pour son élaboration, aider à sortir du débat sur la gestion des parcours collectifs/dégradation de la ressource et traduire ce projet en loi promulguée.

Pour le Maroc : c'est l'application de la loi 113-13 relative à la transhumance qui est à organiser, notamment pour développer le dispositif de gestion au niveau local et traiter la relation /régulation entre les systèmes transhumants.

En France le défi est d'introduire le Changement Climatique dans la loi pastorale sur la base de l'expérience des PAEC. Il s'agit d'un Projet agro-environnemental et climatique, un projet de territoire avec une double dimension à la fois agricole/pastorale et environnementale. Il permet notamment de mettre en lien les pratiques agricoles/pastorales avec des problématiques de préservation de l'environnement.

- **Valoriser/partager :**

En Tunisie ceci passe par la mise en place de compensations, d'encouragements des éleveurs en mettant en avant le service rendu par l'infrastructure pastorale.

Au Maroc on doit mieux valoriser les petites expériences, les expériences de gestion locale, les élargir, pour mieux constater les résultats les capitaliser et les communiquer. Les compensations aux éleveurs pourraient être négociées à travers l'accompagnement des infrastructures et des services vétérinaires.

En France, cela passe par une restitution régulière des données analysées à l'issue du suivi, ces évolutions peuvent participer de la sortie de la crise pour les éleveurs et une meilleure compréhension du lien entre pratiques pastorales et environnement.

- **Au plan sociologique :**

Pour les trois pays, l'enjeu est de prendre le temps de négocier, de faire comprendre les enjeux aux acteurs, éleveurs, bergers, techniciens, élus territoriaux de l'importance de ces dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux en lien avec les changements climatiques.

Plus particulièrement au Maroc on doit s'inscrire dans une démarche de valorisation des savoir-faire (notamment de la gestion/régulation collective de l'Agdal) avec aussi les règles de démocratie (comme le tirage annuel au sort de la babouche pour affecter de manière transparente les emplacements de bivouacs dans les agdals).

- **Economie :**

Valoriser les produits de territoire, les rapprocher des bassins de consommation, des prix de valorisation.

6) Innovations à développer pour un système de suivi des ressources avec les acteurs de la gestion locale :

Déconnecter bailleurs/ programme de suivi des écosystèmes, pour s'inscrire véritablement dans la durée et pouvoir conduire un suivi particulièrement fonctionnel et agile dans le contexte de changement climatique.

Intégrer les systèmes de suivi dans le pluridisciplinaire, nécessairement l'écologie, les modalités de pâturage, les interactions entre la pâture, la réaction des écosystèmes et les influences du changement climatique.

Renforcer le réseau des chercheurs - éleveurs - administrations. Développer les appuis techniques pour une meilleure circulation de l'informations.

Développer l'approche participative de la concertation, concevoir une démarche de science participative soutenue par les instances locales de gouvernance permettant de faciliter la communication sur la méthode de suivi, le partage des résultats et l'interprétation de ces résultats par les usagers et toutes les parties prenantes de la gestion.

Groupe 4 : Démarches, processus et alliances à mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées

1) Ce qui existe dans chaque territoire

La Tunisie dispose de trois instruments juridiques principaux :

- Code forestier
- Projet de code pastoral en construction
- Parcours privés / collectifs : compensation projets (FIDA)

Le Maroc s'appuie quant à lui sur les textes suivants :

- Loi 113/13
- Code pastoral (2013)
- PNLCD : Plans pour zones écologiques (Pastoralisme : socio-économique, érosion)

La France a mis en place sa législation pastorale, en particulier à la demande des élus de montagne à partir de l'expertise de la recherche s'inquiétaient de la déprise de la transhumance et de l'augmentation des risques environnementaux.

- Loi pastorale 1972
- Mesures de financement sur le pastoralisme
- Plan d'action environnement et climat PAEC Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)

2) Les points communs

En Tunisie le contexte qui a présidé à l'élaboration d'une proposition de loi pastorale se caractérise par la préoccupation d'enrayer la dégradation des parcours, le développement des conflits d'usages, les controverses sur l'option de gestion Collectifs / Privatisation

Au Maroc la mobilisation autour d'une nouvelle loi au niveau national : Foncier pastoral a été suscitée par le développement d'une transhumance « opportuniste » par camion et la montée des conflits d'usages entre agriculteurs et éleveurs, entre éleveurs locaux et éleveurs transhumants.

En France, ce sont des enjeux écologiques liés aux risques induits par une forte la déprise pastorale qui mis en avant la nécessité de développer une forme de gestion collective intègre les terres privées à la gestion collective, de manière à constituer des unités de gestion en phase avec les besoins des éleveurs et l'implication des communes et des autres propriétaires privés.

3) Les différences entre les territoires

En Tunisie c'est la Direction Générale des Forêts, la DGF qui est chargée au niveau central de la gestion des parcours collectifs. Elle a retravaillé une stratégie gestion des forêts et des parcours quelques années après la révolution. Elle a ensuite soutenu le processus d'élaboration d'un projet de Code Pastoral

Au Maroc, le problème est celui de la déclinaison de la loi 113/13 au niveau du territoire. On est confronté à une mise en application difficile de cette nouvelle loi et une grande partie des acteurs locaux sont loin de s'être approprié ce nouveau cadre de régulation pastorale.

La France a aussi été confrontée à cette difficulté de mise en œuvre de sa loi pastorale en 1972. Pour cela une organisation ad hoc a dû être constituée pour appuyer les acteurs de la gestion du foncier dans la mise en place de ses dispositions. La FAI a ainsi été créée pour faciliter et permettre la mise en œuvre de la loi au niveau des territoires.

4) Les difficultés à surmonter

En Tunisie, le projet de Loi portant Code Pastoral est bloqué, faute d'un portage politique et institutionnel suffisant au niveau national. On observe la réticence de certains groupes d'intérêts et les enjeux de la décentralisation viennent complexifier la situation.

Au Maroc on est dans la mobilisation des comités provinciaux prévus par la Loi 113/13, mais la méconnaissance de la loi par les concernés reste un obstacle important à surmonter.

En France, l'enjeu est de réussir à faire évoluer la loi pour s'adapter à la configuration particulière des espaces pastoraux boisés intermédiaires qui sont dominés par la propriété privée. Dans ces espaces qui ont été inventoriés et qui peuvent jouer une fonction d'espace de replis lors des sécheresses extrêmes comme en 2022, le défi est d'inventer une nouvelle forme de régulation qui apporte une sécurité foncière pour les éleveurs dans des terres à dominance privée.

5) Enseignements à capitaliser / valoriser

En Tunisie, nous sommes en plein renforcement des GDA, Groupements de Développement Agricoles. Le projet de loi propose des mesures d'accompagnement ainsi qu'un processus de concertation CRDA DGF GDA OP + communes et personnes ressources pour développer des modes de gestion collective plus efficaces.

Le nouveau Code Pastoral du Maroc veut soutenir le renforcement des structures locales Agdal. Il met l'accent sur l'importance de la concertation et de l'accompagnement de la gestion locale.

En France on observe une bonne adhésion des acteurs locaux, commune et groupements pastoraux. L'enjeu est de renforcer la cohérence entre la gestion locale et la politique européenne PAC notamment concernant le partage des DPU / éleveurs. Enfin le développement d'un Plan pastoral territorial départemental constitue une innovation intéressante permettant d'intégrer une échelle particulièrement intéressante pour l'aménagement pastoral en lien avec la transhumance.

6) Les innovations à imaginer/expérimenter

En Tunisie on doit réussir à convaincre les politiques et les décideurs du bienfondé du texte et adapter le texte – dialogue politique au niveau national. On doit également développer des mesures de contractualisation de préservation, régénération et mise en défens des parcours collectifs en partenariat avec les GDA. On doit de surcroît imaginer et expérimenter des institutions et dispositifs pour la mise en œuvre du code pastoral. Enfin un autre défi réside dans la nécessité de freiner l'extension des oliviers sur le parcours.

Au Maroc l'innovation est à développer dans les démarches d'animation de la concertation pour opérationnaliser la Loi 113/13 dans la province de Ouarzazate. Il s'agit d'impliquer ainsi l'ORMVAO, le Ministère de l'Intérieure, des Eaux et Forêts, les Commune, CA, ONCA, ONSSA, OP, NOUAB TC. Un autre champ d'innovation est de concevoir des mécanismes d'incitation à l'agroforesterie. Ouarzazate a son plan d'actions intégrant ces activités et doit trouver les moyens pour le mettre en œuvre (ressources humaine et ressources financières).

En France, il s'agit de concevoir un mode de gestion collectif, sylvopastoral et environnemental des espaces intermédiaires ZPI dominés par la propriété privée sur lesquels le mécanisme de la Loi n'est pas en mesure de favoriser la gestion collective par les AFP. On doit aussi développer des mesures incitatives des groupements pastoraux pour investir plus sur l'alpage au vu des menaces liées au changements climatiques et à la prédation. Enfin c'est largement le champ de la formation au multi-usages des espaces pastoraux qui est à investir pour réduire les conflits.

5. Elaboration des feuilles de route proposées par territoire

Le dernier jour de la rencontre, chaque territoire a pris le temps de réfléchir aux activités qui pourraient être conduites dans l'année à venir à l'échelle de son territoire ou au niveau national pour expérimenter des innovations, approfondir les connaissances, mobiliser les acteurs dans le sens des priorités identifiées sur les quatre thèmes questionnés et analysés en commun la journée précédente.

On notera que ces différentes activités peuvent être financées sur des lignes budgétaires disponibles aux institutions de chaque territoire, d'autres activités devront faire l'objet de recherche de financements auprès des partenaires du territoire ou du niveau national. Quelques activités de suivi-accompagnement seulement sont prévues mais elles ne sont pas intégrées au budget de la subvention de recherche mobilisée par le Comité Technique Foncier et Développement.

On trouvera en annexes les quatre feuilles de route élaborées par chacune des délégations et partagées lors de la dernière journée de la rencontre

- Feuille de route Isère Fédération des Alpagnes de l'Isère
- Feuille de route délégation tunisienne - territoire de Médenine
- Feuille de route délégation marocaine - territoire de Ouarzazate ORMVAO
- Activités de coordination et animation Iram-IRD

6. ANNEXES

5.1 Termes de références et programme de la rencontre



Fédération
des Alpagnes
de l'Isère



Dialogue politique entre les acteurs de la régulation de l'accès aux ressources pastorales communes en lien avec le changement climatique (Tunisie, Maroc, France)



Rencontre des territoires pastoraux à Ouarzazate 25-30 mars 2022



Termes de références et programme de travail (version du 24 mars 2022)

1-Rappel de l'objectif de la première rencontre à distance avril 2021

A défaut de pouvoir organiser la première rencontre des territoires en 2021, nous avons convenu d'organiser une première rencontre à distance en avril dernier¹⁰. L'objectif était de démarrer nos

¹⁰ Participants : CRDA Médenine (Commissariat Régional de Développement Agricole), DG/FIOP du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et des Ressources Hydrauliques de Tunisie, ORMVAO Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate au Maroc, FAI Fédération des Alpagnes de l'Isère en France, quelques personnes

activités d'échanges et de dialogue entre territoires sur les régulations pastorales et changements climatiques, de partager nos premières analyses de ces problématiques actuelles sur nos territoires respectifs.

2-L'objectif de cette rencontre organisée à l'invitation de l'ORMVAO à Ouarzazate 25-30 mars 2022

A la suite de nos échanges à distance d'avril dernier, nous avons convenu d'organiser cette rencontre des territoires en septembre 2021, l'ORMVAO s'étant engagé à accueillir les partenaires de Tunisie et de France. Suite aux contraintes sanitaires, cette rencontre a dû être repoussée à mars de cette année.

L'objectif visé par ces quatre jours de travail au Maroc est d'approfondir des points de questionnements stratégiques qui ont été partagés lors de nos travaux d'avril 2021.

Quatre thèmes particuliers ont suscité un intérêt pour approfondir les analyses d'expériences et en tirer des propositions d'actions par les acteurs des territoires :

7. **Quels dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours** soutenir en fonction de nos contextes respectifs ? Quelles innovations promouvoir dans ce sens ?
8. **Quels statuts des parcours collectifs pour une gestion durable dans le contexte de changement climatique ?**
9. **Quels dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux développer au service des acteurs de la gestion locale des parcours ?** prendre en compte pour la régulation pastorale
10. **Quelles démarches, processus et alliances mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées ?**

3-Résultats attendus au terme de cette rencontre

- **Un rapport des échanges de la rencontre** développant les analyses partagées sur les quatre thèmes centraux retenus pour cette rencontre
- **Un programme de travail global réactualisé** à présenter au Comité Technique Foncier et Développement
- **Une feuille de route par territoire** développant les activités de recherche action, de développement du cadre juridique et institutionnel qui permettrait de progresser sur ces thématiques au cours de l'année à venir. C'est la mise en œuvre de cette feuille de route qui serait questionnée dans une année lors de la prochaine rencontre de Médenine.
- **Des fiches pays à l'issue de ce premier atelier faisant l'état des lieux des expériences des 3 pays de l'initiative autour du foncier pastoral (Tunisie, Maroc, France)** (3 fiches pays, une dizaine de pages par pays) (pour publication dans la collection « Fiches pays » du Comité). Ces fiches présenteront : le contexte général de la situation économique et sociopolitique du pays (en retenant les éléments significatifs pour le pastoralisme) ; les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales ; le cadre juridique et institutionnel en matière d'accès aux ressources pastorales (contenu des textes, institutions clefs et compétences) ; les orientations politiques actuelles (réflexions et débats en cours, acteurs impliqués, étapes prévues) ; les expériences les plus significatives en matière de gestion locale des ressources pastorales ; les projets ou programmes en cours sur l'accès aux ressources pastorales.

4-Participants à cette rencontre des territoires

ressources accompagnant ces institutions, l'IRAM et l'IRD qui animent ce programme de recherche-actions, le Comité Technique Foncier et Développement de l'AFD qui soutient cette initiative dans le cadre d'une convention de recherche.

La rencontre réunira des représentants des acteurs du pastoralisme et de la gestion du foncier des trois territoires engagés au titre de ces échanges : la région de Médenine en Tunisie, la région de Ouarzazate au Maroc et le département de l'Isère. La majorité des participants ont déjà participé aux premiers échanges à distance, ils seront accompagnés d'élus et de professionnels de l'élevage dans ce déplacement au Sud Marocain.

Délégation de Tunisie

	Nom	Fonctions	
1	M Ammar JEMAI	CRDA de Médenine	ammar.jamii@yahoo.fr
2	Mme Salma JALOUALI	Coordinatrice du projet PRODEFIL	jaloualis@yahoo.fr
3	M Noureddine HASNAOUI	Chef Arrondissement Forêt au CRDA	
4	M Ridha KERDAOUI	Président du GDA du Dhahar	kerdaoui77ridha@gmail.com
5	M Mehdi CHAMAKH	Président du GDA Chwamakh. (si possible	
6	M Ksiksi FATHI	CRDA de Tataouine	fathiksiksi59@gmail.com
7	Mme Lamia JEMMELI	Ministère de l'Agriculture	emalilam22@gmail.com

Délégation de la Fédération des Alpagnes de l'Isère

	Nom	Fonctions	
1	Denis REBREYEND	Président FAI, éleveur, Président Groupement Pastoral	rebreyend.denis@aliceads1.fr
2	Bruno CARAGUEL	Directeur de la Fédération des Alpagnes de l'Isère	bruno.caraguel@alpages38.org
3	Laurent PLANCON	Eleveur ovin, administrateur de la FAI	
4	Arnaud CHATTARD	Mr Maire commune de Lavalens, administrateur FAI	
5	Chantal THEYSSET	Mme la maire de Villard Raymond	
6	Hermann DODIER	Agent de la Fédération des Alpagnes de l'Isère	hermann.dodier@alpages38.org

Participants du territoire d'accueil ORMVAO au Maroc

	Nom	Fonctions	
1	Ahmed RAMDANE	Point focal projet PastoReg et chef du Service de l'Elevage ORMVAO	a.ramdane2013@gmail.com
2	Abdellah ABDELLAOUI	Chef du Service de la production agricole ORMVAO	aabdou1968@hotmail.com
3	Lhassane OUHAJOU	Chef du service de la vulgarisation et de l'organisation professionnelle ORMVAO	Ouhajou.sgg@gmail.com
4	Jaouad BOUADAINE	Ingénieur en production animale	j.bouadaine@gmail.com
5	Abdellah MOHACH	Technicien d'élevage et chargé du suivi des aménagements pastoraux au Service de l'Elevage ORMVAO	abdellah.mohach1984@gmail.com
6	Omar ABDELLAOUI	Chef de la subdivision agricole de Ouarzazate	Abdellouiomar2000@gmail.com

IRAM-IRD, organisation des échanges

	Nom	Fonctions	
1	Olivier BARRIERE	Chercheur IRD facilitateur projet PastoReg	olivier.barriere@ird.fr
2	Bernard BONNET	Chargé de programme IRAM facilitateur projet PastoReg	b.bonnet@iram-fr.org

5-Programme de travail proposé (version du 21 mars)

Jour	Activités prévues	Nuitée
V 25 mars	Déplacement des délégations depuis Tunis, Lyon et Marseille, via Casablanca Arrivées le 26 à 01 :05 à Ouarzazate	Ouarzazate
S 26 mars	- 9H-9H30 : Mot d'ouverture de M. le Directeur de l'ORMVAO ou son représentant en présence d'élus et éleveurs du territoire - 9H30- 10H30 : Présentation du projet et de l'état d'avancement des activités et du programme de travail (Bernard Bonnet et/ou Olivier Barrière). Présentation de l'objectif et des résultats attendus de la rencontre - 10H30-11H : Pause-café - 11H-13H : Séance plénière : Présentation des questionnements et expériences de chaque territoire Présentation des délégations : contexte pastoraux et enjeux liés au changement climatique Déjeuner au Drâa Club -14H-17H : Travaux de groupes : échanges sur les thèmes identifiés en avril : <ul style="list-style-type: none"> ✓ dispositifs locaux de gestion des espaces pastoraux, ✓ statuts des parcours collectifs, adaptation au contexte de changement climatique ✓ processus de légitimation et légalisation du droit pastoral, ✓ suivi des impacts du changement climatique sur les écosystèmes pastoraux -17-18H : organisation des deux journées d'études sur le terrain Diner offert par l'ORMVAO	Ouarzazate
D 27 mars	Rencontre avec des acteurs locaux de zone de Tinghir + débats (siège de la subdivision agricole de Boumalne Dadès: 110 Km de Ouarzazate). Thématique rencontre : résilience aux changements climatiques (sécheresse), accès aux ressources pastorales, usages des espaces pastoraux et conflits. Déjeuner à Boumalne Dadès Traversée de la Chaine du Saghro vers Nkoub par Tizi Ntzazarte et rencontre avec quelques éleveurs et acteurs associatifs. Thématique des mutations récentes en matière d'utilisation des espaces pastoraux. Soirée : Synthèse des observations de la journée par groupes/thèmes de questionnement Nuitée à Zagora	Zagora
L 28 mars	Visite des palmeraies de la vallée du Drâa et rencontre avec des éleveurs de dromadaire. Echanges sur la complémentarité entre la palmeraie et l'élevage camelin, et les contraintes au maintien de l'activité de l'élevage pastoral en zones présahariennes et sahariennes. Retour et nuitée à Ouarzazate	Ouarzazate
M 29 mars	-8h 30 - 10 h : travaux de groupe par pays : Une feuille de route par territoire développant les activités de recherche action, de développement du cadre juridique et institutionnel qui permettrait de progresser sur ces thématiques au cours de l'année à venir ; Des fiches pays faisant l'état des lieux des expériences des 3 pays de l'initiative autour du foncier pastoral (Tunisie, Maroc, France). -10 h -10 h 30 pause-café -10 h 30 - 11 h 30 : Elaboration du programme de travail global réactualisé pour l'année à venir -11h 30 - 12 h 30 : Préparation et discussion des recommandations et des programmes de travail des territoires sur l'année à venir. A fixer - Visite de quelques sites d'intérêt autour de la ville de Ouarzazate (si le temps le permet)	Ouarzazate
M 30 mars	Le 30 mars au matin départ 6h: 50 de Ouarzazate des délégations FAI et France Le 31 départ 6h: 50 de la délégation tunisienne	

6-Organisation des travaux en deux groupes de travail thématiques à constituer pour croiser les regards des trois territoires sur ces questions :

Premier groupe :

- **Dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours** soutenir en fonction de nos contextes respectifs ? Quelles innovations promouvoir dans ce sens ?

Deuxième groupe :

- **Statuts des parcours collectifs pour une gestion durable** dans le contexte de changement climatique ?

Troisième groupe :

- **Dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux existants et/ou à développer au service des acteurs de la gestion locale des parcours ?** prendre en compte pour la régulation pastorale ;

Quatrième groupe :

- **Démarches, processus et alliances à mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées ?**

7- Proposition de trame pour la Fiche pays proposée

Des fiches pays à l'issue de ce premier atelier doivent nous permettre de faire l'état des lieux des expériences des 3 pays de l'initiative, sur la question de la gestion du foncier pastoral (Tunisie, Maroc, France)

Il s'agit de produire 3 fiches pays, d'une dizaine de pages par pays qui seront intégrées à la collection « Fiches pays » du Comité).

Ces fiches pays présenteront les éléments suivants :

1-le contexte général de la situation économique et sociopolitique du pays

- en retenant les éléments significatifs pour le pastoralisme,
- la dimension de l'activité pastorale dans le pays/territoire ;
- les évolutions en cours des systèmes d'élevage ;
- ...

2-les grands enjeux de l'accès aux ressources pastorales et les dynamiques liées aux changements climatiques

- zonage des ressources pastorales et mouvements de transhumance
- évolutions et menaces
- enjeux et défis actuels liés aux tendances de changements climatiques
- ...

3-le cadre juridique et institutionnel en matière d'accès aux ressources pastorales

- contenu principal des textes,
- institutions clefs de la gouvernance foncière aux différentes échelles
- leurs compétences en matière de gestion foncière ;
- ...

4-les processus et orientations politiques actuelles pour la gestion du foncier pastoral

- historique de la réglementation foncière pastorale
- réflexions et débats en cours ;
- acteurs impliqués, étapes prévues ;
- expériences les plus significatives en matière de gestion locale des ressources pastorales ;
- ...

5-Analyse et questionnement du cadre de régulation du foncier pastoral

- **Dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours** soutenir en fonction de nos contextes respectifs ? Quelles innovations promouvoir dans ce sens ?
- **Statuts des parcours collectifs pour une gestion durable** dans le contexte de changement climatique ?
- **Dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux existants et/ou à développer au service des acteurs de la gestion locale des parcours ?** prendre en compte pour la régulation pastorale ;
- **Démarches, processus et alliances à mobiliser pour parvenir à des propositions de réglementations pastorales légitimes et légalisées ?**

6-les projets ou programmes en cours sur l'accès aux ressources pastorales.

5.2 Mot de bienvenu du Directeur de l'ORMVAO

MOT D'OUVERTURE DE MR LE DIRECTEUR DE L'ORMVAO A L'OCCASION DE RENCONTRE DES TERRITOIRES PASTORAUX A OUARZAZATE 25-30 MARS 2022

Monsieur le représentant de l'IRAM ;

Monsieur le représentant de l'IRD ;

Chers invités de la délégation Tunisienne et de la délégation des alpages de l'Isère ;

Messieurs les représentants des acteurs des territoires pastoraux de la province de Ouarzazate ;

Chers collègues ;

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux délégations Tunisiennes et Françaises, et les remercier vivement d'avoir répondu positivement à notre invitation, en dépit des conditions de la pandémie qui a constitué, depuis mars 2020, un blocage à l'organisation de telles manifestations.

Après la première rencontre organisée à distance en avril 2021 qui a abouti à des ébauches d'analyses des problématiques actuelles sur nos territoires pastoraux respectifs, cet atelier sera certainement l'occasion d'approfondir les débats sur des questions stratégiques en vue d'aboutir à des axes d'intervention claires et réalisables répondant aux objectifs du projet « **Régulations pastorales et changements climatiques Maroc-Tunisie-France : PASTOREG** ».

Mesdames et Messieurs,

Le débat autour de la problématique pastorale aux échelles nationale, régionale et locale au Maroc a été depuis des dizaines d'année au centre des préoccupations des dirigeants et décideurs.

Plus particulièrement, dans la zone d'action de l'ORMVAO, plusieurs programmes et projets ont été conduits dans l'objectif de comprendre davantage les formes de gestion de l'espace pastoral, appuyer les communautés pastorales, promouvoir les filières associées aux parcours et mettre en place les bases d'un développement durable des zones à vocation pastorale. Ainsi, parmi

les programmes réalisés dans notre zone et pouvant constituer une base à capitaliser il y a lieu de citer :

- Le projet de conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du haut atlas au cours de la période 2001-2010 ;
- Le programme pour le développement des parcours et la régulation des flux des transhumants qui a démarré en 2015 ;
- Le projet de développement communautaire dans le haut atlas central ;
- Les programmes ROSELT/OSS (Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme) et CAMELEO qui ont été conçu pour mettre en place un système de suivi des usages et des ressources pastorales 1997-2002 ;
- En plus de différents programmes de recherches-développement axés sur la surveillance et la régulation de l'accès aux ressources pastorales, en collaboration avec plusieurs institutions de recherche nationales et internationales.

Je suis convaincu que nos invitées, représentants de la Tunisie et de la France, ont plusieurs expériences et résultats à capitaliser lors de cette rencontre qui sera l'occasion de tirer les leçons des programmes antérieurs, tenir compte des spécificités locales, et faire une analyse croisée des trajectoires des politiques du foncier pastoral aux échelles nationale et locale.

Finalement, je souhaite beaucoup de succès à cette rencontre, et vous assure que l'ORMVAO restera disposé à apporter l'appui et le soutien nécessaires pour la réalisation de ce projet, et pour toute coopération future.

Bienvenus encore une fois et bon courage.

5-3 Feuille de route Fédération des Alpages de l'Isère

Thème 1-Dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours :

Activités	Objectifs	Produit attendu	Planning estimé	financement
Mobiliser des ressources pastorales « oubliées »	Repérer et porter à connaissance Proposer des zones à pâturer, se mettre à plusieurs	Décharger les bergeries Trouver des solutions fourragères	2022-23	En lien avec les institutions locales POIA TRAMES PPT des les massifs
Diagnostiques pastoraux « Adaptés » au Chgt climatique	Optimiser la gestion des ressources	Des Diagnostiques sur un méthode validée	En cours pour les Diagnostiques Méthode à retravailler	Par les territoires pour les Diagnostiques Méthode avec recherche

Thème 2-Statuts des parcours pour une gestion durable :

Activités	Objectifs	Produit attendu	Planning estimé	financement
Conserver des structures pertinentes et viables, reconnues (AFPa)	Mutualiser les démarches de gestion administrative de l'Oisans (secrétariat centralisé)	Rapport d'expérience de l'Oisans et de la Matheysine AFPa permet de « désacraliser » le droit de propriété	2022-2023	Par les territoires et le Département
Reprendre les conventions pluriannuelles de pâturage	Améliorer les engagements réciproques	Accompagnement des démarches de rédaction	2022-2023	FAI avec Département

Thème 3-Dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux :

Activités	Objectifs	Produit attendu	Planning estimé	financement
Alpages sentinelles	Poursuivre les actions de suivi Renforcer la restitution	Participation à une restitution annuelle pour la délégation, avec des éleveurs locaux	2022	FNADT / FAI

Caractériser les pelouses et les modes de gestion	Améliorer les mobilisations fourragères (périodes, méthodes...)	Adapter les pâtures Former les bergers Avoir des moyens de clôturer Améliorer la relation employeur salarié, l'accueillir	En cours	FNADT. /FAI Erasmus Alpes? Appliqué à l'alpage
Suivis sanitaire, bio-surveillance, pollution atmo, nanoplastique dont radioactivité	Connaitre les niveaux d'exposition et de dangerosité	Premiers contacts Ouvrir les yeux sur les circulations de polluants Faire circuler les infos	A organiser	Sur les moyens FAI

Thème 4- Démarches processus et alliances à mobiliser :

Activités	Objectifs	Produit attendu	Planning estimé	financement
Loi de 72 à faire évoluer	Retravailler les dispositions de la loi pastorale avec les enjeux climatiques	Ouverture des débats Naux en France	2022 et 2023	AFP et contribution de la FAI
PPT / PAEC	Intégrer les dimensions de CC dans les programmes territoriaux Ce doit être co-construit	Mobilisation du C de Climatique dans les candidatures de PAEC	Eté 2022	Fonds propres de la FAI
Renforcer les alliances Propriétaires preneurs	Renforcer les capacités d'investissements	Améliorer les conditions d'existence et de travail	En cours	Fonds propres de la FAI
Partage de l'espace avec les autres usagers	Réguler les relations avec les autres usagers de la montagne	Diminuer les conflits d'usage	En cours, test avec la ville de Grenoble	Fonds propres de la FAI + Défis Grenoble Capitale Verte Européenne

Précaution de notre implication dans ce projet :

- Il faut des résultats sur le terrain, que nos adhérents et partenaires soient associés à ces travaux
- Ces journées sont l'occasion pour nous de nous retrouver et approfondir nos sujets.

5-3 Feuille de route délégation Tunisienne, territoire de Médenine

Thème 1- Dispositifs locaux de gestion responsable et durable des parcours :

Activité	Révision du statut ses GDAs	Révision du statut des SMSAs	Maintien de la mise en repos (PRODEFIL).
Objectif	- Donner plus de pouvoir aux GDAs - Vers une autonomisation des GDAs	- Adapter le statut des SMSAs à la nouvelle loi ESS	Mise en repos de 11000 ha
Résultats Attendu dans un an	Statut Validé	Statut Validé	Assurer la durabilité
Planning estimé : (mois de réalisation)	Janvier 2023	Etude sera achevé en Décembre 2023	Fin 2023
Financement	FIDA (PROFITS)	GIZ/ DGFIOP	PRODEFIL/ GDA

Thème 2-Statuts des parcours pour une gestion durable :

Activité	Inventaire forestier et pastoral	Code pastoral
Objectif	Etat des lieux des parcours	Avoir une loi qui facilite la gestion de l'espace pastoral et le rôle de tous les intervenants
Résultats Attendu dans un an	Finalisation de la première étape (Enquête)	Une loi validé
Planning estimé : (mois de réalisation)	Juin 2023	Organisation d'un Atelier National pour relancer le dialogue (Décembre 2022)
Financement	PGIP/FAO	PRODEFIL/ Ministère de l'agriculture

Thème 3-Dispositifs de suivi des écosystèmes pastoraux :

Activité	Convention tripartite pour le suivi des résultats de la mise en repos
Objectif	- Suivi l'impact de la mise en repos
Résultats Attendu dans un an	Des indicateurs de suivi : valeur pastoral, couvert végétal, productivité, valeurs économiques
Planning estimé : (mois de réalisation)	Octobre 2022
Financement	PRODEFIL/CRDA/GDA/IRA/ICARDA

Thème 4- Démarches processus et alliances à mobiliser :

Activité	Diffusion de la Note politique auprès des décideurs
Objectif	Sensibiliser les décideurs sur la problématique des parcours
Résultats Attendu dans un an	Relancer la discussions sur le code pastoral
Planning estimé : (mois de réalisation)	Janvier 2023
Financement	PRODEFIL/.....

5-4 Feuille de route Maroc territoire de Ouarzazate

Thème	Objectifs	Activités	Résultats attendus dans un an	planning estimé	Financement
4	Appropriation de la loi par des acteurs locaux	Organisation d'ateliers de sensibilisations au profit des acteurs institutionnels: E&F; autorité provinciale ; ONCA, ONSSA , Chambre agriculture régionale	6 ateliers	mois septembre	ORMVAO
		Organisation d'ateliers de sensibilisations au profit des acteurs locaux éleveurs OP Naib collectivités territoriales autorité locale représentant chambre d'agriculture	10 ateliers	mois novembre	ORMVAO
3	Initiation d'un protocole de suivi des ressources pastorales	identification des sites de suivi	sites identifiés	mois septembre	IAV/ORMVAO/personnes ressources
		Réalisation des mesures	résultat des mesures	mois de septembre	IAV/ORMVAO/personnes ressources
		Initiation d'un système de surveillance pastorale		Septembre	
1	Adaptation de la pratique d'Agdal aux changements climatiques	choix des Agdals pilotes	Adaptation de la date d'ouverture d'Agdal aux changements climatique	mois juin juillet	A chercher
		Enquêtes et réunions de sensibilisation			
		Réflexion et analyse			
2	Dialogue et réflexion autour de la problématique des extensions agricoles sur parcours	Organisation 4 ateliers : ABH ORMVAO DAR Usagers des terres collectives investisseurs	4 ateliers		
		cartographie des extensions avec les acteurs	Rapport d'analyse	mois décembre	A chercher
2	Opérationnalisation de la loi 113/13	Analyse et expérimentation sur un territoire ethnique de la mise en œuvre de la loi 113:13 (Ait Zekri)	Etude	mois décembre	A chercher

5-5 Feuille de route activités d'animation Coordination d'ensemble PastoRég

	Activités	objectif	Produit attendu	Planning	Financement
1	Rapportage de la rencontre	Co construire un compte rendu des échanges et des propositions d'actions dans les territoires Rendre compte du déroulement et des produits de la rencontre auprès du CTFD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un rapport succinct par pays 2. Un rapport général 3. Restitution au CTFD 	mi-avril fin avril 22 avrils	CTFD
2	Réalisation d'un site internet de partage des territoires	Partager l'ensemble des informations textes, rapports, études, films, photos commentées	Site accessibles		A trouver Iram
3	Appui et suivi de la mise en œuvre des feuilles de route : visio et visites	Accompagner la mise des activités, co-construire les méthodologies	Visio trimestrielle de suivi de l'avancement (CR trimestriel) Une visite aux équipes de territoire	Juin, sept, janv	Iram IRD CTFD
4	Préparation de la rencontre des territoires de mars 2023 ?	Organiser la rencontre avec les acteurs du territoires de Médenine	Termes de références élaborés avec la Tunisie Programme de la rencontre Budget mobilisé	Nov Déc janv	CTFD CTFD CTFD
5	Rechercher des financements complémentaires	Financer une troisième rencontre en Isère Identifier des financements complémentaires dans les pays Elaborer une proposition de participation en 2026 à l'année internationale des parcours (Mongolie)	Une stratégie de recherche de financement élaborée avec la FAI Des contacts avec les organisateurs et des partenaires potentiels (FAO, AFD, FIDA...)	Avril 23 Juillet 23	Iram, IRD CRDA Médenine, ORMVAO, FAI Iram, IRD Equipes pays
6	Partage des connaissances et des informations	Faire circuler l'information sur les 4 thèmes	Documents, informations, articles partagés et mis sur le site PastoRég	continu	
7	Faciliter la collecte et partage des informations des prévisions du changement climatique et de ses impacts pastoraux	Appuyer les équipes pays dans la mise en perspective et le partage des informations des prévisions du changement climatique et de ses impacts pastoraux sur les territoires	Documents spécifiques aux effets pastoraux du CC dans chaque territoires	Nov 2022	Iram, IRD CRDA Médenine, ORMVAO, FAI

Photos illustrants les activités réalisées:





4. Les difficultés à susciter

Thèmes	Bois	Stons
<ul style="list-style-type: none"> Point P (déjà) / autres solutions et existentiel Région de valeur grande d'impact Evénement de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration au Comité pastoral 1977 Intégration de la M. et de la C. de la M. → absence de visibilité → absence de visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Forces vives & la 2^e des équipes pastorales en M. intermédiaire à Majorie → 100% → 100%

5. Enracinement à Capthérie / valoriser

Thèmes	Bois	Stons
<ul style="list-style-type: none"> Projet pastoral GDA Mission d'accompagnement Structures CCM / CCM → 100% → 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Point de renforcement de la M. de la M. et de la C. de la M. Importance de la visibilité et d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> Point de solution de la M. de la M. et de la C. de la M. → 100% → 100%

5. Le Tri pastoral (11/13) → Tunisie

- Tri (M. de la M. et de la C. de la M.) → Tunisie
- Capthérie en 4 semaines de chaque Territoire :
 - GDA en Tunisie (compas de la M. de la M.)
 - Composants pastoraux = M. de la M. (compas de la M. de la M.)
 - Organisation Pastorale sur l'ensemble de Tunisie

6. Le Tri pastoral 1977 pour la Tunisie

- Forces d'organisation de visiteurs: GDA - Compas de la M. de la M.
- Conciliations/Echange avec les visiteurs pour l'évaluation des tâches de charge - accompagnement.
- Elaboration de la structure et de la M. de la M. de la M.
- Les équipes et dynamiques / changements structurels.
- Text/Bois



